

médecine

Études de premier cycle

2003^o2005

Faculté de médecine
Université d'Ottawa
451, chemin Smyth
Ottawa (Ontario) K1H 8M5
Tél. : (613) 562-5409
Télec. : (613) 562-5651
www.uottawa.ca



L'Université d'Ottawa est membre de l'Association
des Universités et Collèges du Canada.

Université d'
University of 
Ottawa



© 2003 Université d'Ottawa
Tous droits réservés

Dans cette publication, le masculin est employé pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

Des exemplaires de cet annuaire sont en vente à la Librairie universitaire, Centre universitaire, 85, rue Université, Ottawa.

N.B. Cet annuaire est publié tous les deux ans. Conserver cet exemplaire jusqu'en 2005.

Produit en mars 2003 par le Service du marketing et des communications pour le

Service du registraire
Université d'Ottawa
550, rue Cumberland
Ottawa (Ontario) K1N 6N5

Imprimé sur du papier contenant des fibres recyclées.



Table des matières

Gouvernement universitaire	2	VOLET I	26
Énoncé de mandat de la Faculté	3	VOLET II	28
Éducation	3	Programmes	30
Recherche	3	Grade de docteur en médecine – Nature du programme	30
Soins des malades	3	Descriptions de cours du programme	33
Historique	4	Études médicales postdoctorales	35
Faculté de médecine	5	Enseignement médical permanent	36
Bureau du doyen	5	Autres activités pédagogiques	36
Bureau des affaires francophones	5	Histoire de la médecine	36
Bureau du vice-doyen, académique	5	Programme de spécialisation en physiologie humaine et en physiologie des mammifères	37
Bureau du doyen associé, affaires professionnelles	5	Programmes de deuxième et troisième cycles	38
Bureau du doyen associé, avancement	5	Lexique	39
Bureau du vice-doyen, recherche	6		
Directeurs des départements	6		
Conseil de la Faculté	6		
Comité exécutif de la Faculté	6		
Bureau des affaires francophones	6		
Bureau des affaires professionnelles	6		
Bibliothèque des sciences de la santé	7		
Société des disciples d'Esculape	7		
Services d'orientation et de counselling	7		
Service des technologies	8		
Service canadien de jumelage des résidents	8		
Recherche	8		
Instituts de recherche affiliés	9		
Renseignements généraux	10		
Admission	10		
Instruments	12		
Droits universitaires	12		
Inscription au diplôme	12		
Droit d'exercice de la profession de médecin	12		
Établissements cliniques et de recherche	12		
Règlements scolaires	14		
Conduite personnelle et professionnelle	14		
Règles déontologiques	15		
Harcèlement sexuel	16		
Assiduité	17		
Congé	18		
Fraude scolaire	18		
Utilisation des services et des installations informatiques	19		
Prix, médailles, bourses et prêts	21		
Reconnaissance de l'excellence	21		
Bourses d'excellence	22		
Autres bourses	22		
Le service de l'aide financière et des bourses (SAFB)	22		
Évaluation des étudiants de premier cycle	23		
Politiques et procédures	23		
Conservation des cahiers d'examen	23		
Conditions de passage du stage I	23		

InfoWeb

www.infoweb.uottawa.ca

Voyez clair en un éclair!

Évitez les files d'attente avec les services en ligne de l'Université d'Ottawa

... un aperçu de ce que vous offre **InfoWeb** :

- Inscription en ligne avec le Navigateur d'inscription®
- Relevé de compte et paiement direct des droits de scolarité
- Mise à jour de votre adresse en ligne
- Comptes informatiques et courriel @uottawa.ca
- Demande de documents officiels par Docu-Net®

... et plus encore!

Get it all in a flash!

Avoid line-ups by using the University of Ottawa's online services

Here's just a sample of what's available through InfoWeb:

- Online registration with the Registration Navigator®
- Statement of account and direct payment of your tuition fees
- Update your address
- Access to computer accounts and @uottawa.ca e-mail
- Order official documents online with Docu-Net®

... and much more!



www.infoweb.uottawa.ca

Université d'
University of 
Ottawa

Le présent annuaire est un guide complet des programmes d'études de premier cycle et des cours de la Faculté de médecine pour la période 2003-2005. Il présente les exigences de chacun des programmes d'études et les règlements applicables à l'ensemble des étudiants de l'Université ainsi que ceux qui sont propres à la Faculté de médecine.

La date d'entrée en vigueur des règlements présentés dans cet annuaire est celle de leur approbation par le Sénat de l'Université d'Ottawa. L'Université et la Faculté de médecine se réservent le droit de les modifier sans préavis. Il est recommandé aux étudiants de consulter la version Internet de notre annuaire, mise à jour tous les ans.

Gouvernement universitaire

Selon la Loi de l'Université d'Ottawa (1965), le Bureau des gouverneurs est responsable de l'administration de l'Université et de la gestion de ses affaires et de ses biens. Quant au Sénat, il est chargé d'établir la politique de l'Université dans le domaine de l'enseignement. À cette fin, il approuve les programmes d'études, fixe les conditions d'admission et d'appartenance à l'Université, s'occupe des questions relatives à l'attribution des bourses, confère les grades, etc.

Recteur et vice-chancelier : Gilles G. Patry

Chancelier : Huguette Labelle

Président du Bureau des gouverneurs : J. Richard Bertrand

Participation étudiante

Au cours de l'année universitaire, les étudiants sont appelés à élire un certain nombre de délégués aux différentes instances de l'Université.

- a) **Bureau des gouverneurs** : le corps étudiant peut y élire deux membres :
 - un étudiant régulier inscrit à la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
 - un étudiant régulier inscrit aux études du premier cycle.
- b) **Sénat** : le corps étudiant peut y élire 11 membres :
 - un étudiant régulier inscrit aux études du premier cycle à temps plein par faculté;
 - deux étudiants réguliers inscrits à temps plein pour la Faculté des études supérieures et postdoctorales (un étudiant en sciences et un en sciences humaines).

Énoncé de mandat de l'Université

La situation géographique, la tradition, le caractère spécifique et la mission particulière de l'Université d'Ottawa en font un reflet de l'expérience canadienne. Sise au cœur de la capitale nationale, au confluent du Canada anglais et du Canada français, l'Université d'Ottawa entretient depuis plus de cent cinquante ans des liens étroits avec ces deux groupes linguistiques et, notamment, avec la collectivité franco-ontarienne. Elle a ainsi acquis une importance toute particulière à titre d'établissement de haut savoir bilingue, au service de l'Ontario et du Canada tout entier. Point de rencontre de deux des plus fortes traditions intellectuelles et scientifiques du monde occidental, l'Université offre aux étudiants et au personnel un environnement exceptionnel, propice à la compréhension des cultures et à l'épanouissement de relations interculturelles. Proche des organismes fédéraux et des centres de recherche de la capitale, elle occupe une place privilégiée lui permettant de faire le lien entre le haut savoir canadien et le monde extérieur. Résolue à se distinguer dans un environnement bilingue et biculturel, l'Université est, par excellence, l'université bilingue du Canada.

Afin d'affirmer et de renforcer ce rôle, l'Université d'Ottawa aspire au plus haut niveau d'excellence dans toutes les activités de recherche et tous les programmes d'enseignement qu'elle dispense dans les secteurs des arts et des humanités, du droit, de l'éducation, des études supérieures, du génie, de la gestion, de la

médecine, des sciences, des sciences de la santé et des sciences sociales. Forte de cet engagement, elle affirme sa volonté :

- de maintenir et de développer, en français et en anglais, le plus large éventail possible de programmes d'enseignement et de recherche de calibre national et international;
- de s'assurer un corps professoral, une clientèle étudiante et un personnel de soutien de la plus haute qualité;
- de préserver et de développer son caractère bilingue et biculturel;
- d'être à l'avant-garde du développement de l'enseignement, de la recherche et des programmes conçus expressément pour les francophones de l'Ontario;
- d'accorder une attention prioritaire à des programmes de haute qualité reflétant les deux grandes traditions culturelles du Canada ou formant des spécialistes qui contribueront à promouvoir cette réalité;
- de continuer à jouer un rôle déterminant dans la promotion des femmes dans tous les domaines de la vie universitaire;
- de promouvoir la coopération internationale.

Énoncé de mandat de la Faculté

La Faculté de médecine préconise l'amélioration de la santé par l'éducation, la recherche et le soin exemplaire des malades en vue du mieux-être de la société qu'elle sert. La Faculté a un engagement particulier envers les communautés de la région d'Ottawa-Carleton et, par extension, de l'est et du nord de l'Ontario, ainsi qu'envers la collectivité franco-ontarienne. Pour remplir cet engagement, elle prépare un nombre suffisant de ses étudiants à exercer la profession médicale dans les deux langues officielles.

Éducation

La Faculté participe aux programmes d'études en sciences de la santé au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat ainsi que des études postdoctorales à la Faculté même et dans les autres facultés de l'Université d'Ottawa. Elle collabore aussi aux programmes d'éducation permanente conçus pour les spécialistes de la santé qui pratiquent dans la communauté.

Les médecins diplômés de la Faculté disposeront d'une solide formation et pourront répondre aux besoins en matière de santé présents et futurs de la population canadienne. Ils sauront œuvrer dans des équipes multidisciplinaires dont l'objectif est de traiter des patients ou encore de faire la promotion de la santé. Leur conduite professionnelle sera irréprochable et respectera les principes du code de déontologie établi par la Faculté. En outre, ces médecins se démarqueront par leurs compétences techniques, leur aptitude à résoudre les problèmes et leur engagement à poursuivre leur

éducation de façon soutenue. Ils manifesteront de la compassion envers les patients et leur famille, du respect envers leurs collègues et satisferont leur curiosité intellectuelle. Ils s'engageront à parfaire leurs connaissances professionnelles et utiliseront à bon escient les ressources du système de santé.

Recherche

Les programmes de recherche de la Faculté favorisent la compréhension des mécanismes fondamentaux de la santé et de la maladie ainsi que le développement et l'évaluation des différentes pratiques cliniques. La Faculté tient à fournir un milieu de recherche et de vie intellectuelle exceptionnelle dans les sciences fondamentales et cliniques et, pour cela, elle poursuit l'excellence dans ses programmes de formation à la recherche. En outre, les membres de son corps professoral s'engageront activement au sein d'organismes professionnels nationaux et internationaux afin d'intensifier la collaboration interdisciplinaire et le rendement.

Soins des malades

Les membres du corps professoral prodiguent des soins cliniques exemplaires basés sur de solides fondements scientifiques. Par ailleurs, ils tiennent compte des besoins sociaux changeants et tirent profit des ressources intellectuelles et technologiques à leur disposition.

Historique

Établi en 1848 par les Oblats de Marie-Immaculée, le Collège de Bytown a reçu une charte universitaire en 1866 lui accordant le droit de conférer, entre autres, le baccalauréat en médecine. Ce n'est qu'en 1951, cependant, que le premier diplôme a été décerné. C'est grâce à l'initiative et à l'enthousiasme du père Lorenzo Danis, o.m.i., dont la vision était de donner aux catholiques francophones et anglophones l'occasion d'étudier la médecine, que l'Université a accordé ses premiers grades dans cette discipline.

Sous la direction du père Danis, et malgré des contraintes financières redoutables, l'Université donnera ses premiers cours de médecine dans des casernes militaires, à l'angle de la rue Somerset et de l'avenue King-Edward, qui avaient servi à héberger la division féminine de l'Aviation royale du Canada pendant la guerre. Arthur Richard, devenu plus tard le premier doyen de la Faculté, Eugène Gaulin, Charles Young, George Campbell et Thomas Leggett formaient alors la direction intérimaire du conseil de la nouvelle Faculté de médecine.

Les casernes ont été délaissées à l'automne de 1954. À cette date, la Faculté a emménagé dans un nouveau bâtiment sur le campus, à l'angle des rues Nicholas et Somerset. Elle y est restée près d'un quart de siècle.

Pendant les années 70, l'Université a élaboré des plans d'envergure en vue de la construction, dans le quartier Alta Vista, d'un centre des sciences de la santé qui abriterait les programmes de médecine et de sciences infirmières, tout près du Centre médical de la Défense nationale et de l'Hôpital pour enfants de l'Est de l'Ontario, ouvert en 1974. Plus tard, l'Hôpital général d'Ottawa et le Centre de réadaptation de l'Hôpital Royal Ottawa s'y établirent.

En mai 1978, l'Université a regroupé la Faculté de médecine, l'École des sciences infirmières et l'École des sciences de l'activité physique sous le titre de Faculté des sciences de la santé. S'y joignent en 1986 les programmes de physiothérapie et d'ergothérapie. En 1989, cependant, la Faculté de médecine redevient une unité distincte.

En 1992, la Faculté se donne un nouveau programme de premier cycle fondé essentiellement, mais non exclusivement, sur l'apprentissage en petits groupes. Ce programme met l'accent sur l'autoéducation, l'apprentissage par la résolution de problèmes, les aptitudes de communication, la déontologie, la promotion de la santé et la sensibilisation aux aspects sociaux et communautaires de la médecine.

Faculté de médecine

Bureau du doyen

DOYEN

WALKER, Peter, M.D. (Ottawa), FRCPC

SECRÉTAIRE DE LA FACULTÉ

MEZL, Vasek A., Ph.D.

ADJOINT AU DOYEN (RESSOURCES HUMAINES)

LALIBERTÉ, Pascal, B.A. (Ottawa)

DIRECTEUR ADMINISTRATIF

LEVAC, Daniel H., CA B.Com., B.Admin. (Ottawa)

GESTIONNAIRE DES OPÉRATIONS

FORGUES-MARTEL, Sylvie, M.H.A. (Ottawa), C.H.E.

Bureau des affaires francophones

DIRECTEUR

ROY, Jean A., M.D., B.A., CCFP, CRCPC

ADMINISTRATRICE ET COORDONNATRICE DE PROJETS

CHÉNIER, Yolande D., B.A.

Bureau du vice-doyen, académique

DOYEN ADJOINT, ACADÉMIQUE

Vacant

DOYEN ADJOINT, ADMISSIONS

HÉBERT, Richard, B.A., B.Sc. (Ottawa), M.Sc., Ph.D. (Sherbrooke)

AGENTE D'ADMISSIONS

RACINE, Nicole

DOYENNES ADJOINTES, ÉTUDES MÉDICALES DU PREMIER CYCLE

BONIN, Brigitte, M.D., FRCS

PETERSON, Linda, B.Sc. (Canisius), Ph.D. (Yale)

DIRECTEUR, BUREAU DE L'ENSEIGNEMENT MÉDICAL ET DE LA TECHNOLOGIE

WALLACE, Gordon, B.A., B.Sc. (Carleton), M.D. (Ottawa), CCFP

DOYEN ADJOINT, ÉDUCATION MÉDICALE POSTDOCTORALE

DAGG, Paul K.B., B.Sc., M.D., FRCPC

COORDONNATRICE (Éducation médicale postdoctorale)

Cyr, Diane

DIRECTEUR, ÉDUCATION MÉDICALE PERMANENTE

HANDFIELD-JONES, Richard, MD, CCFP, FCFP

BIBLIOTHÉCAIRE

KHAROUBA, Dianne, B.Éd. (Calgary), M.L.S. (UWO)

Bureau du doyen associé, affaires professionnelles

DOYENNE ASSOCIÉE

GOLDSTEIN, Rose, B.Sc., M.D. (McGill), FRCPC

DIRECTEUR, PROGRAMME DE PROMOTION DE LA SANTÉ

PUDDESTER, Derek, M.D., FRCPC

DIRECTRICE, BUREAU D'ÉQUITÉ EN MATIÈRE DES SEXES

DOLLIN, Janet, M.D., CCFP, DIPEPI

DIRECTRICE PERFECTIONNEMENT OU CORPS PROFESSORAL

MARKS, Meredith, M.D., FRCPC

COORDONNATRICE DES ÉVÉNEMENTS

GRAVELINE, Josée

Bureau du doyen associé, avancement

DOYEN ASSOCIÉ, SERVICES AUX ÉTUDIANTS ET DÉVELOPPEMENT

DUNGY, Arlington F., D.D.S., D.P.L. PAEDO., MRCD(C)

AGENTE DES ANCIENS ET DU DÉVELOPPEMENT

PARDON, Heather J., B.Com.

DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT

Susan Smith

Bureau du vice-doyen, recherche

VICE-DOYEN À LA RECHERCHE

(613) 562-5800, poste 8116

DOYEN ADJOINT, RECHERCHE

(613) 562-5800, poste 8116

AGENT DE PROMOTION COMMERCIALE

TSAI, Selena

AGENTE DE COMMUNICATION ET DE PROJETS

CONRAD, Julie, B. Com. (Ottawa)

Directeurs des départements

ANESTHÉSIE

YANG, Homer, M.D.(Toronto), FRCPC

BIOCHIMIE, MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE

YAO, Zemin, B.Sc. (East China University), M.Sc. (BC), Ph.D. (BC)

CHIRURGIE

POULIN, Éric, M.D.(Laval), FRCSC

ÉPIDÉMIOLOGIE ET MÉDECINE SOCIALE

WELLS, George A., B.Sc. , M.Sc. (McMaster), Ph.D. (UWO)

MÉDECINE

TURNBULL, Jeffrey, B.Sc. (Toronto), M.D. (Queen's), FRCPC

MÉDECINE CELLULAIRE ET MOLÉCULAIRE

JASMIN, Bernard, B.Éd. (McGill), Ph.D. (Montréal)

MÉDECINE D'URGENCE (par intérim)

STIELL, Ian, MD(Western), FRCPC

MÉDECINE FAMILIALE

BUSING, Nicholas, B.A.(Bishop), M.D. (Queen's), CCFP

OBSTÉTRIQUE ET GYNÉCOLOGIE

NIMROD, Carl, M.B.B.S. (U. of West Indies), FRCSC

OPHTHALMOLOGIE

JACKSON, Bruce W., M.D.(U.W.O.), FRCSC

OTO-LARYNGOLOGIE

MARSAN, Joseph, B.Sc. (McGill), M.B.D. (Montréal), FRCSC

PATHOLOGIE ET MÉDECINE DE LABORATOIRE

MICHAUD, Jean, M.D. (Toronto), FRCSC

PÉDIATRIE

REISMAN, John Joseph, M.D. (Toronto), FRCPCCS, MBA

PSYCHIATRIE

BRADWEJN, Jacques, B.Sc. (McGill), M.D. (Sherbrooke), FRCPC

RADIOLOGIE

PETERSON, Rebecca, (intérimaire), B.Sc. (McGill), M.D. (Sask.), FRCPC

Conseil de la Faculté

Le conseil de la Faculté est l'instance décisionnelle de la Faculté. Il se compose des représentants élus respectivement par chacun des départements, par la collectivité étudiante et par les résidents. Le doyen de la Faculté le préside.

Comité exécutif de la Faculté

Le comité exécutif se compose du doyen, du vice-doyen, des doyens adjoints, du secrétaire de la Faculté, des directeurs des départements, des représentants des hôpitaux affiliés, du président et du président sortant de la Société des disciples d'Esculape.

Bureau des affaires francophones

En 1995, la Faculté de médecine crée le Bureau des affaires francophones. Le Bureau est l'agent de développement, d'implantation et de contrôle des diverses activités pédagogiques offertes en français. De plus, le Bureau collabore avec le bureau du doyen à des projets reliés au volet francophone. Il se compose d'un directeur, d'une administratrice et coordonnatrice de projets, d'une secrétaire, de trois membres du personnel enseignant et de quatre représentants des étudiants francophones.

Bureau des affaires professionnelles

Le Bureau des affaires professionnelles comprend les unités suivantes : Affaires facultaires, l'Équité en matière des sexes, Programme de promotion de la santé à la faculté et Perfectionnement du corps professoral.

Les mandats du Bureau qui se rapportent aux étudiants comprennent, notamment :

1. Prévenir les conflits et favoriser la résolution des conflits et des plaintes pour tous les membres du corps professoral et de la population étudiante de la Faculté de médecine. Pour plus de renseignements, consulter le Règlement sur la résolution de conflits (1997) de la Faculté de médecine à l'adresse électronique suivante : www.medicine.uottawa.ca/genderequity/fra/resolution_conflit.html. Tout étudiant qui a un problème ou une préoccupation peut demander l'aide des membres de ce service pour le résoudre. La situation sera traitée de façon entièrement confidentielle. Les étudiants peuvent conserver leur anonymat et aucune plainte ou documentation écrite n'est requise.



Conjointement avec la Faculté de droit, le Bureau des affaires professionnelles offre tous les ans de la formation aux étudiants en médecine, aux stagiaires du niveau postdoctoral, aux membres du personnel et du corps professoral qui désirent suivre cette formation volontairement. Les étudiants qui désirent assister aux cours sur la résolution de conflits ou en apprendre davantage sur la formation en résolution de conflits au sein de la Faculté peuvent communiquer avec la Dre Goldstein ou un membre du Bureau des affaires professionnelles.

2. Le mandat du Bureau de l'équité en matière des sexes consiste à s'assurer que tous les aspects du programme d'études médicales, incluant l'emplacement où il est offert, ces modalités et son contenu, soient sensibles aux considérations d'équité et des enjeux homme-femme. Ses objectifs consistent à promouvoir la recherche et l'éducation en matière de santé des femmes, à assurer l'équité dans le processus des admissions à la Faculté de médecine, un climat sain dans la Faculté, favoriser l'embauche et le maintien du personnel ainsi que l'embauche des femmes et des membres des minorités. Un comité permanent de la Faculté qui inclut des représentants de la population étudiante de chaque année scolaire, guide le bureau et sert également de ressources en matière de harcèlement, d'intimidation et de discrimination.

Les étudiants peuvent communiquer avec le Bureau de l'équité en matière des sexes afin d'obtenir des conseils ou de l'aide relativement à toute situation de harcèlement, d'intimidation ou de discrimination. Les étudiants sont encouragés à communiquer avec le bureau en cas d'incertitude par rapport à une situation qui nécessite des discussions plus approfondies. Pour plus de renseignements sur le Bureau de l'équité en matière des sexes, consulter l'adresse électronique suivante : www.medicine.uottawa.ca/genderequity/fra/.

3. Le Programme de promotion de la santé à la Faculté peut offrir un appui et de l'aiguillage en vue d'assurer le bien-être des étudiants. Le programme collabore avec la clinique du Service de santé et le programme de promotion de la santé des médecins de l'Ontario Medical Association ainsi que d'autres programmes du genre. Pour communiquer en toute confidentialité avec le Programme de promotion de la santé à la Faculté, composer le 562-5800, poste 8507 ou envoyer un courriel à wellness@uottawa.ca.
4. Le Bureau de perfectionnement du corps professoral offre des activités éducatives visant à appuyer les membres du corps professoral dans leur rôle professionnel. Le perfectionnement et l'amélioration des aptitudes pour l'enseignement occupent une place importante dans le cadre de ces activités. Le but du Bureau est de soutenir l'apprentissage de la population étudiante en favorisant le perfectionnement des membres du corps professoral et l'efficacité de leurs méthodes d'enseignement.

Bibliothèque des sciences de la santé

La bibliothèque des sciences de la santé est située au rez-de-chaussée du Centre des sciences de la santé. Elle offre des ressources documentaires à l'appui de l'enseignement, de la recherche et des activités connexes que mènent les étudiants, le

corps professoral et le personnel de la Faculté des sciences de la santé et de la Faculté de médecine. Les installations de la bibliothèque comprennent une salle de travail de groupe et une salle de visionnement de documents audiovisuels, des tables de travail et des cabinets d'étude, dont les deux tiers offrent une prise de branchement pour l'accès à Internet à partir d'un ordinateur portatif. Des photocopieuses sont aussi disponibles sur place et les ordinateurs de la bibliothèque sont reliés à un réseau d'imprimantes disséminées sur le campus.

On y trouve des livres et des revues scientifiques, de la documentation placée en réserve ainsi que des documents audiovisuels et une collection de cédéroms.

Plusieurs applications Web comme Polaris (OVID) et le Ontario Scholars Portal permettent l'accès et les renvois aux bases de données, incluant MEDLINE, PsycINFO, Cochrane, Cancerlit, Web of Knowledge, Biological Abstracts et les collections de périodiques électroniques. Nous avons aussi accès à des collections électroniques comprenant Clinical Pharmacology, certains éléments de Books@OVID, Harrison's Online, Taber's Online et STAT!Ref. Ces ressources électroniques peuvent être consultées à partir des postes de travail situés à la bibliothèque, des prises de branchement à Internet dans les cabinets d'études et, jour et nuit, à partir de la maison ou du bureau.

Dans le cadre de l'apprentissage par la résolution de problèmes, la bibliothèque offre des séances de familiarisation à l'informatique, ainsi qu'aux ressources de MEDLINE et d'Internet. En outre, un service de référence et d'aide est offert sur place et par voie électronique; il en va de même pour les services de nouveautés et de livraison de documents.

Société des disciples d'Esculape

La Société des disciples d'Esculape comprend l'ensemble des prédiplômés en médecine de l'Université d'Ottawa et les représente dans ses relations avec la Faculté de médecine, les autorités de l'Université, de même qu'auprès des autres organismes étudiants au sein de l'Université et à l'extérieur de la communauté universitaire. La Société sert à promouvoir l'intérêt de ses membres dans les fonctions scolaires et non scolaires et organise de nombreuses activités pour le bénéfice de ses membres.

C'est la société des étudiants, dirigée par des étudiants, pour les étudiants et elle encourage chacun d'entre eux à participer aux activités de la Faculté de médecine.

Services d'orientation et de counselling

Le Groupe consultatif étudiant organise et coordonne les services d'orientation et de counselling des étudiants durant les quatre années du programme d'études médicales. Les services de counselling sont strictement confidentiels et individuels, et portent sur divers problèmes, entre autres, sur ceux qui ont un rapport avec l'enseignement. Le Groupe fait connaître, à l'intérieur de la Faculté, le nom des professeurs qui participent au programme. Les étudiants ayant besoin d'orientation ou de counselling sont donc libres de consulter un professeur de leur choix.

Service des technologies

Le Service des technologies assure le soutien technique aux étudiants, aux professeurs et au personnel de soutien pour l'utilisation des technologies dans le cadre des activités professionnelles ou de formation. L'équipement informatique et audiovisuel est entretenu par une équipe de techniciens soucieux de la qualité de leur service. Les étudiants peuvent obtenir de l'aide directement au centre d'assistance technique, par courriel ou par le biais du site Internet de la Faculté.

Les étudiants ont accès à un laboratoire de micro-ordinateurs à la fine pointe de la technologie. Les cours sont dispensés dans des locaux multimédias permettant de mettre à profit les technologies dans l'apprentissage de la médecine.

Service canadien de jumelage des résidents

Le Service de jumelage est une société à but non lucratif qui aide les étudiants de dernière année en médecine à obtenir la résidence de leur choix. Il permet aussi aux directeurs de programmes d'accepter en résidence les personnes de leur choix. Le Service offre une méthode simple de jumelage des résidents avec les établissements hospitaliers. Étudiants et directeurs peuvent ainsi éviter des décisions hâtives prises parfois sous la pression d'impératifs de toutes sortes.

Le Service de jumelage est en quelque sorte le chargé d'affaires des étudiants. Ceux-ci lui donnent leurs instructions sous forme de liste confidentielle indiquant, par ordre de préférence, tous les programmes auxquels ils ont posé leur candidature. Il joue le même rôle pour les programmes qui lui remettent la liste des candidatures reçues, classées par ordre de préférence.

Le Service travaille en étroite collaboration avec l'Association des facultés de médecine du Canada. Ses politiques sont arrêtées par un comité consultatif auquel sont représentés sept organismes médicaux nationaux directement intéressés à l'enseignement médical. Des représentants étudiants sont aussi invités à participer aux réunions de ce comité.

Chaque été, le bureau du doyen envoie aux étudiants de dernière année en médecine les documents d'inscription au programme de jumelage. Pour obtenir plus de renseignements, s'adresser au Service canadien de jumelage des résidents au : (613) 237-0075 ou visiter le site internet au www.carms.ca.

Recherche

Parmi les 16 facultés de médecine du Canada, la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa se trouve dans les meilleures au chapitre du financement externe de la recherche. Elle entend maintenir sa tradition de succès en recherche médicale par le recrutement de spécialistes hors pair dans la recherche fondamentale et clinique axée sur quatre grands thèmes : la médecine moléculaire, les neurosciences, les sciences cardiovasculaires et les signes cliniques.

Le Bureau de la recherche de la Faculté de médecine répond aux besoins de la communauté scientifique médicale en encourageant,

en facilitant et en coordonnant la mise sur pied et le développement des activités de recherche dans tous les secteurs de la Faculté. Les secteurs en question comprennent les départements de sciences fondamentales situés dans le Complexe des sciences de la santé, ainsi que les instituts de recherche affiliés à l'Université d'Ottawa situés dans les hôpitaux d'enseignement.

Le Bureau de la recherche, en collaboration avec le Service de subventions de recherche et de déontologie de l'Université, renseigne périodiquement les chercheurs ainsi que les étudiants de deuxième et troisième cycles et de niveau postdoctoral sur les nouvelles possibilités de financement (il y a plus de 400 sources de financement externes) et sur les changements aux programmes. Il leur fait connaître les perspectives de financement (concours) qui s'ouvriront dans un proche avenir et leur fournit d'autres renseignements d'intérêt sur le financement et la recherche dans le domaine médical.

Le Bureau appuie les membres du corps professoral par l'élaboration et l'application des politiques en matière de recherche, les activités de pression et de revendication, les rapports statistiques et analytiques sur les tendances du financement de la recherche médicale, les relations publiques et les relations avec les médias, l'élaboration de politiques à caractère déontologique, la coordination d'activités scientifiques, l'examen des programmes de recherche en cours, les relations avec les entreprises et la collaboration avec d'autres établissements de recherche.

Le Bureau de la recherche fournit aussi l'information cadre nécessaire pour fixer les priorités et les orientations à suivre dans la gestion de la recherche tant à l'Université que dans les instituts de recherche et les hôpitaux d'enseignement affiliés. Il coordonne les programmes d'études de deuxième et troisième cycles de la Faculté de médecine et le programme de bourses de stagiaires d'été en recherche. Enfin, il organise des événements pour souligner l'excellence de la recherche menée par les étudiants, les stagiaires postdoctoraux et les chercheurs.

De plus amples renseignements sont fournis dans les sites Internet suivants :

Activités de recherche à la Faculté de médecine :

www.medecine.uottawa.ca/research/fra



Sources de financement externes en médecine :

www.medicine.uottawa.ca/research/fra/liste_echeance.html

Instituts de recherche affiliés :

www.medicine.uottawa.ca/research/fra/instituts.html

Instituts de recherche affiliés

L'Université, en collaboration avec les instituts de recherche affiliés, a mis sur pied un comité consultatif de recherche. Le but du comité est de coordonner les activités, les informations et les directives de recherche afin de maintenir l'équilibre et l'expansion des activités de recherche à Ottawa. Ces instituts de recherche ainsi que leurs directeurs sont :

Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa

Agent scientifique en chef : Yves Marcel, research@ottawaheart.ca

Institut de recherches en santé mentale

Directeur : Zul Merali, imhr@rohcg.on.ca

Institut de recherche et d'enseignement en soins palliatifs de l'Université d'Ottawa

Directeur : Pierre Allard, pallard@scohs.on.ca

Institut de recherche du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario

Directeur : Alex MacKenzie, alex@mcgheo.med.uottawa.ca

Institut de recherche en santé d'Ottawa

PDG et directeur scientifique : Ronald G. Worton, rworton@ohri.ca

Institut sur la santé des personnes âgées de l'Université d'Ottawa

Directeur : Larry W. Chambers, lchamber@scohs.on.ca

Institut de recherche et de développement en réadaptation

Directeur : J. MacDougall, jmacdougall@ottawahospital.on.ca



Renseignements généraux

Admission

Introduction

Le comité d'admission, mandaté par le conseil de la Faculté, a les responsabilités suivantes :

1. Étudier et évaluer toutes les demandes d'admission;
2. Choisir, dans un cadre concurrentiel, les personnes admissibles jugées les plus aptes à la formation médicale, selon les critères approuvés par le conseil de la Faculté.

Politique

1. Le comité d'admission considère comme premier critère d'admission l'excellence du dossier scolaire. Le comité évalue donc les notes et compare les dossiers.
2. Le comité d'admission considère essentiellement les demandes admissibles affichant une moyenne pondérée d'au moins « B+ » durant les trois dernières années d'études universitaires de premier cycle.

Vu le nombre limité de places, le fait de satisfaire aux conditions minimales ci-dessus n'assure pas pour autant l'admission.

3. Il faut en outre passer une entrevue pour être admissible et la cote accordée lors de l'entrevue joue dans la sélection. Aucun candidat ne sera admis sans avoir eu une entrevue. Les entrevues ont lieu en mars et en avril. L'invitation à l'entrevue est accordée d'abord en fonction du dossier scolaire des années antérieures, mais aussi, en deuxième lieu, par une évaluation structurée du dossier autobiographique de l'étudiant. Ce dossier doit suivre le plan tel qu'indiqué dans le livret explicatif du SODAM (Service Ontarien de demande d'admission en médecine). De plus, les candidats doivent soumettre un dossier détaillé, qui fournira tous les renseignements disponibles permettant à l'évaluateur de juger la valeur des activités mentionnées, par exemple, le nombre d'heures de bénévolat, le nombre de concurrents pour un prix, l'aboutissement de projets de recherche, etc.
4. Le standard minimum exigé (MPC) est fixé à chaque année et varie selon l'ordre de priorité suivant : les Franco-Ontariens, les autochtones, les résidents des régions sous-desservies, les résidents bona fide de la région d'Ottawa et de l'Outaouais, ceux de la province de l'Ontario et finalement ceux des autres provinces. Cet ordre de préférence reflète l'énoncé de mission de la Faculté de médecine. Le comité d'admission peut demander une preuve confirmant le statut géographique si nécessaire. Pour être considéré résident d'une région donnée, il faut avoir résidé dans cette région durant au moins les deux années précédant la demande d'admission. Le lieu de résidence correspond à l'adresse permanente inscrite sur le formulaire de demande.

5. À la suite d'une entrevue, un score combiné (notes et entrevue) est calculé pour chaque candidat et une liste préliminaire est dressée à partir de ces scores. Le comité d'admission revoit chaque candidature. D'autres facteurs peuvent alors être pris en considération lorsqu'il s'agira de déterminer le rang de chaque candidat sur la liste finale d'excellence. Les offres d'admission sont faites selon cette liste.
6. Un maximum de 123 personnes sont admises en première année.
7. Le sexe, la race, l'âge, la religion et les facteurs socio-économiques n'influencent aucunement le processus de sélection.
8. Un relevé de notes final doit être envoyé par l'étudiant à SODAM (Service Ontarien de demande d'admission en médecine) avant l'inscription de l'automne.
9. Quiconque soumet une demande d'admission frauduleuse est passible de poursuite judiciaire.
10. À qualité égale, les personnes qui maîtrisent les deux langues officielles de l'Université ont la priorité.
11. Les offres d'admission sont envoyées au printemps et durant l'été précédant la date d'inscription, jusqu'à ce que la classe soit remplie.
12. Les personnes admises en première année de médecine peuvent demander de différer leur inscription. Cette permission n'est accordée que pour des raisons spéciales et il appartient au comité d'admission de trancher à ce propos.

Langue d'enseignement

L'Université d'Ottawa offre le programme de médecine dans les deux langues officielles dans une faculté où les volets francophones et anglophones se côtoient, ce qui est propice au développement d'habiletés linguistiques en français et en anglais.

Les candidats francophones devront se joindre au programme francophone s'ils sont admis.

Comme la Faculté utilise de plus en plus l'informatique éducative, chaque candidat admis devra se procurer un ordinateur portable par l'entremise des Services technologiques de la Faculté de médecine. Des renseignements concernant l'achat de cet ordinateur sont inclus avec l'offre d'admission.

Conditions d'admission

Les personnes qui remplissent les conditions d'admission suivantes peuvent demander l'admission en première année du programme de quatre années offert par la Faculté de médecine :

- avoir réussi trois années d'études à temps plein (minimum de cinq pleins cours par année) dans un programme universitaire menant à un baccalauréat, y compris quatre cours préalables;
- un plein cours en biologie générale ou zoologie (avec séances de travaux pratiques);
- un plein cours en sciences humaines ou en sciences sociales (littérature, histoire, langue, philosophie, psychologie, sociologie, anthropologie, histoire de l'art, etc.);



- l'équivalent de deux pleins cours parmi les cours suivants :
 - a) biochimie générale (sans travaux pratiques);
 - b) chimie générale (avec travaux pratiques);
 - c) chimie organique (avec travaux pratiques).

L'étudiant peut se procurer la description des cours préalables en sciences offerts à l'Université d'Ottawa en s'adressant au bureau des admissions de la Faculté de médecine/ou en consultant l'Internet.

Ces cours préalables doivent être suivis avant le début de juin précédant l'inscription.

Les équivalences sont déterminées par la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa.

N.B. Remplir les conditions ci-dessus n'assure pas l'admission.

Pendant l'étude des candidatures, le comité d'admission se réserve le droit d'évaluer le niveau de difficulté des cours suivis et la pertinence de ces cours comme préparation aux études médicales. La qualité des résultats obtenus compte également.

Les conditions d'admission pour adultes ou étudiants spéciaux, telles qu'elles sont décrites dans les « Conditions d'admission générales » de l'Université d'Ottawa, ne s'appliquent pas à la Faculté de médecine.

L'étudiant ne peut pas soumettre une demande d'admission à la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa directement à partir du CÉGEP. Quiconque a un diplôme d'un CÉGEP doit d'abord faire deux années d'études universitaires de premier cycle à temps plein pour pouvoir soumettre une demande d'admission en première année de médecine. On doit en outre satisfaire aux exigences ci-dessus.

Quiconque vient d'une école secondaire de l'Ontario et veut poursuivre des études médicales doit s'assurer d'avoir réussi les cours avancés en mathématiques et en sciences qui donnent accès aux cours préalables de sciences mentionnés ci-dessus.

Citoyenneté

Le comité d'admission n'accepte que les demandes des citoyens du Canada ou des résidents permanents (une preuve de son statut de résident permanent doit accompagner la demande d'admission). Il y a cependant une exception à cette règle : les enfants admissibles des diplômés de l'Université d'Ottawa.

Les autochtones sont tout spécialement invités à poser leur candidature.

MCAT

L'épreuve MCAT (Medical College Admission Test) n'est plus exigée comme condition d'admission.

Entrevue

Il faut en outre passer une entrevue pour être admissible et la cote accordée lors de l'entrevue joue dans la sélection.

Cours de premiers soins (Ambulance St-Jean) et Cours de réanimation cardiorespiratoire (RCR)

Un cours de premiers soins (Ambulance St-Jean) est fortement

recommandé. Les personnes admises doivent avoir suivi un cours de soins immédiats (niveau C) en réanimation cardiorespiratoire (RCR) l'été précédant leur inscription. Une preuve de réussite est exigée avant l'inscription.

Dossier d'immunisation

Avant de s'inscrire en première année de médecine, les étudiants doivent présenter leur dossier d'immunisation (dûment rempli par leur médecin). Ce formulaire accompagne l'offre d'admission.

Demande d'admission en première année

La demande d'admission est disponible en ligne dans le site Web du centre d'application OMSAS (Service ontarien de demande d'admission en médecine) au : www.centre.ouac.on.ca/omsas/. La demande doit être enregistrée avant la fin de la première semaine du mois d'octobre et soumise avant la fin de la deuxième semaine du mois d'octobre.

SODAM (Service Ontarien de demande d'admission en médecine)
170 Research Lane
Guelph (Ontario) N1G 5E2

Transferts

Les demandes de transfert ne seront acceptées que si elles proviennent d'une université canadienne et ce, dans des circonstances exceptionnelles seulement, et moyennant que le curriculum du requérant soit compatible avec celui de la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa, qu'il y ait une place disponible et que le candidat rencontre les critères d'admission.

Dépôt – Personnes admises

Un dépôt de 1000 \$ doit accompagner toute acceptation finale d'une offre d'admission. Le dépôt n'est pas remboursable, mais il compte comme versement pour les droits de scolarité (chèque visé ou mandat-poste seulement).

Le Centre national de formation en santé

Le mandat du Centre national de formation en santé (CNFS) est d'offrir aux membres des collectivités minoritaires d'expression française au Canada un accès accru à des programmes d'études postsecondaires conduisant à l'exercice de professions dans le domaine de la santé, dont les études médicales (www.cnfs.ca). Ces étudiants sont admis au-delà du quota de 123 étudiants fixé par le gouvernement de l'Ontario pour la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa.

Les candidats francophones des provinces autres que l'Ontario et le Québec qui désirent présenter une demande d'admission à la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa peuvent le faire sous l'égide du CNFS et doivent procéder de la même façon que tous les autres candidats.

Ces candidats doivent s'assurer de rencontrer les conditions d'admission énumérées ci-dessus. Ils devront satisfaire aux mêmes exigences que les autres candidats et seront choisis de la même façon.

Les candidats intéressés doivent remplir le formulaire en ligne disponible à www.ouac.on.ca/omsas/. Les droits de la demande d'admission et les droits institutionnels doivent être acquittés en suivant les mêmes directives que les autres candidats. Le candidat doit faire parvenir une attestation à la Faculté de médecine stipulant qu'il fait demande d'admission sous l'égide du Centre et que sa demande a été présentée au Service ontarien de demande d'admission en médecine.

Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements concernant les conditions d'admission, communiquer avec :

Admission – Faculté de médecine

Université d'Ottawa

451, chemin Smyth, pièce 2046

Ottawa (Ontario) K1H 8M5

Tél. : (613) 562-5409

Télec. : (613) 562-5651

admissmd@uottawa.ca

www.médecine.uottawa.ca/fra/premier_cycle.html

Instruments

Au début de la deuxième session de la première année, tous les étudiants doivent se procurer l'équipement suivant : un stéthoscope, un marteau à réflexes et un diapason (256). Il est fortement suggéré que chaque étudiant ait aussi un ophtalmoscope, un otoscope et un brassard de tensiomètre.

La Faculté mettra à la disposition des étudiants un microscope de qualité pour les travaux de laboratoire.

Droits universitaires

Les droits universitaires sont établis annuellement par le Bureau des gouverneurs. Pour plus de renseignements sur les droits universitaires et les règlements qui s'y rattachent, voir le site www.registraire.uottawa.ca.

Inscription au diplôme

Les étudiants qui prévoient satisfaire à toutes les exigences d'obtention d'un grade doivent remplir le formulaire d'inscription au diplôme afin de soumettre leur candidature au Sénat. Ce formulaire, disponible à InfoService et au secrétariat de la Faculté de médecine, doit parvenir au Service du registraire au plus tard le 1^{er} mars pour la collation des grades du printemps et le 1^{er} septembre pour celle de l'automne.

Droit d'exercice de la profession de médecin

Un grade universitaire en médecine ne confère pas le droit d'exercer la profession. Chaque province du Canada accorde le droit de conférer le permis d'exercer à un bureau spécial qui a ses lois et ses exigences particulières. L'Université conseille fortement aux étudiants de se faire accepter par le bureau médical d'une province

à la date fixée par ce Bureau cela permet d'éviter un grand nombre de complications au moment de commencer la pratique. Les renseignements ci-dessous concernant le permis d'exercice étaient à jour au moment de la publication de l'annuaire, mais ils peuvent changer sans préavis.

Le Collège des médecins et chirurgiens de l'Ontario exige que les étudiants qui ont l'intention d'exercer la profession médicale dans cette province s'inscrivent auprès du secrétaire du Collège, 80, rue College, Toronto, Ontario, M5G 2E2, durant la dernière année de leurs études médicales.

L'un des buts fondamentaux du Conseil médical du Canada est « d'établir et de promouvoir la compétence en médecine sanctionnée par le certificat d'enregistrement du Conseil médical du Canada grâce auquel les titulaires peuvent obtenir le permis d'exercice de la médecine délivré par les conseils médicaux provinciaux. Cette compétence est reconnue aux médecins qui réussissent l'Examen d'aptitude, partie I et partie II, du Conseil ».

L'Examen d'aptitude partie I a pour but d'évaluer les connaissances médicales et la capacité de résoudre des problèmes cliniques en médecine, en pédiatrie, en obstétrique et gynécologie, en médecine sociale et préventive, en psychiatrie, en chirurgie et dans les disciplines connexes.

L'Examen d'aptitude partie II vise l'évaluation des aptitudes et des comportements qui font partie de la compétence clinique attendue de tous les médecins. Dans le cadre d'une simulation standardisée, les candidats feront face à des problèmes cliniques et verront une foule de données sur des cas multiples (c'est l'examen clinique objectif structuré ECOS). Pour être admissible à l'Examen d'aptitude partie II, il faut avoir réussi la partie I selon les conditions établies et soumettre une attestation du doyen ou du directeur de programme indiquant qu'au moment de l'Examen d'aptitude partie II les étudiants ont à au moins 12 mois de formation médicale postdoctorale pertinente.

Corporations professionnelles des médecins et chirurgiens du Canada

Les étudiants peuvent obtenir des renseignements officiels sur les lois et règlements spéciaux des diverses provinces du Canada en s'adressant au secrétaire des conseils médicaux.

Établissements cliniques et de recherche

L'Hôpital d'Ottawa est un centre universitaire en sciences de la santé associé à l'Université d'Ottawa qui compte 1 090 lits. Il comprend trois campus, le Civic, le Général et le Riverside, ainsi que l'Institut de cardiologie et le Centre de recherche de l'Université d'Ottawa, l'Institut de recherche en santé d'Ottawa, l'Institut de l'œil et l'Institut de recherche en neurosciences. L'Hôpital d'Ottawa est réputé dans divers domaines médicaux dont les neurosciences, la chirurgie vasculaire, les services de cardiologie, l'ophtalmologie, la chirurgie orthopédique et il est un chef de file en traumatologie et en soins d'urgence. Au premier rang en importance au Canada en soins actifs et parmi les plus importants employeurs de la région d'Ottawa-Carleton, l'Hôpital d'Ottawa fournit des services complets de soins de santé de haute qualité, axés sur le patient, à plus de



1,5 million de résidants de l'Est ontarien. Il offre également des soins de santé spécialisés et complexes aux résidants du nord-est de l'Ontario.

Le centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario est un hôpital pédiatrique régional autonome de 150 lits qui a ouvert ses portes en 1974. Son équipement est des plus modernes et il possède d'importantes installations pour les patients hospitalisés et les patients externes. Depuis sa création, l'Hôpital est affilié à l'Université. Dans ses services et ses sections, on y fournit un enseignement en pédiatrie et on y donne des classes dans d'autres spécialités, au premier, deuxième et troisième cycles et de l'enseignement supérieur. L'Hôpital a ouvert son pavillon de la recherche en 1992.

Le Service de santé SCO offre un éventail complet de soins de santé intégrés aux personnes âgées, handicapées et en phase terminale. Organisme bilingue, il dispense des soins continus complexes, des soins de longue durée et palliatifs, des services ambulatoires, communautaires et de réadaptation. Grâce à son affiliation à l'Université d'Ottawa, le Service de santé SCO participe à l'enseignement, à la recherche et à la formation et remplit ainsi son rôle de centre de ressources régional et de centre universitaire. En outre, à titre d'organisme cadre fournissant un éventail complet de services de santé, le Service de santé SCO accueille sous son toit plusieurs organismes de soins de santé desservant une clientèle similaire. Avec 70 000 visites en consultation externe par année et plus de 900 patients/résidents, le Service de santé SCO est l'un des plus importants organismes de soins continus en Amérique du Nord. Il compte cinq établissements dans la région d'Ottawa-Carleton : l'Hôpital Saint-Vincent, le Centre de santé Élisabeth-Bruyère, la Résidence Saint-Louis, la Villa Marguerite et le Pavillon Bronson.

Les services de santé Royal Ottawa sont un organisme chef de file en matière de soins de santé offrant des services spécialisés en santé mentale, en médecine physique et en réadaptation, aux résidants de l'est de l'Ontario et de l'ouest du Québec. Les professionnels répartis dans les principaux établissements et leurs satellites aident les patients à atteindre leur plus haut niveau de fonctionnement physique, mental et professionnel, et à répondre du mieux possible aux besoins de nos clients. Ces buts sont atteints grâce aux programmes de traitement, de recherche, d'enseignement et de défense des droits des patients, dans un esprit de partenariat avec la collectivité. Les services de soins de santé sont offerts dans trois principaux établissements : l'Hôpital Royal Ottawa et le Centre régional de santé mentale des enfants situés au 1145, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1Z 7K4, tél. : (613) 722-6521 ainsi que le Centre de réadaptation situé au 505, chemin Smyth, Ottawa (Ontario) K1H 8M2, tél. : (613) 737-7350.

L'Hôpital Montfort est un établissement communautaire universitaire de soins de courte durée. Il offre à sa clientèle une vaste gamme de services de soins primaires et secondaires de haute qualité et à la fine pointe de la technologie. L'Hôpital se distingue par son caractère francophone et offre ses services dans les deux langues officielles. Montfort dessert principalement la communauté franco-ontarienne de la grande région d'Ottawa et de l'Ontario dans son ensemble. Il a la réputation d'être avant-gardiste, d'intégrer de nouvelles pratiques dans la prestation de soins et préconise une approche fondée sur la réponse aux besoins de la clientèle. Montfort vient tout juste d'obtenir un rapport très

élogieux de la part du Conseil canadien d'agrément des services de santé pour la qualité des soins qu'on y prodigue et a obtenu un agrément de trois ans, soit la durée maximale permise. Montfort est l'un des rares établissements de la province en milieu urbain où le corps médical comprend un nombre important de médecins de famille, appuyés par une équipe chevronnée de spécialistes. En 1999, Montfort a été identifié comme site privilégié du nouveau programme fédéral de formation des professionnels francophones de la santé, donné par l'Université d'Ottawa. L'hôpital est appelé à devenir un centre important de recherche en santé de la population francophone.

Outre les grands hôpitaux d'enseignement, l'Université d'Ottawa a un réseau important de lieux d'enseignement communautaire, c'est-à-dire, hôpitaux communautaires, centres de médecine familiale, centres ruraux de soins de santé et centres communautaires dans le nord de la province.

Règlements scolaires

Les étudiants doivent se conformer à tous les règlements, disciplinaires ou autres, de l'Université et de la Faculté de médecine ainsi qu'à toutes les modifications qui pourraient être apportées à ces règlements.

Conduite personnelle et professionnelle

La Faculté de médecine s'attend à ce que les étudiants manifestent les qualités et les comportements attendus de futurs médecins.

Les qualités essentielles en médecine sont le respect, l'intégrité et la compassion. Le respect est un engagement à se conformer aux décisions et aux droits d'autrui. L'intégrité réside dans l'honnêteté et la sûreté de jugement qu'exerce le médecin dans l'analyse et l'application de son savoir et de ses compétences. La compassion est la sensibilité aux répercussions médicales, psychologiques et sociales liées à la souffrance et à la maladie, et la conviction que tout être humain mérite aide et réconfort.

Les qualités et les comportements s'expriment sur trois plans : personnel, interpersonnel et communautaire.

1. Qualités personnelles

a) **Autoéducation** – Les étudiants doivent :

- connaître leurs limites et les respecter;
- évaluer avec réalisme l'avancement de leur savoir et cerner leurs besoins d'apprentissage;
- s'instruire de manière autonome par la lecture, la préparation pour les séminaires, les groupes de discussion et les tournées cliniques;
- manifester le désir d'enseigner et de participer au processus d'apprentissage de leurs pairs, des étudiants de première année et du personnel des établissements;
- se perfectionner tant dans leurs matières fortes que dans les plus faibles;
- pouvoir travailler de façon autonome;
- éviter d'emprunter sans autorisation, de faire des copies illicites et s'abstenir de toute forme de fraude scolaire;
- accepter les instructions des personnes responsables de leur supervision.

b) **Comportement personnel** – Dans leurs activités pédagogiques et professionnelles, les étudiants doivent manifester divers comportements humanitaires et idéalistes, comme :

- être sensibles aux aspects médico-juridiques de la pratique médicale;
- manifester de l'intégrité, du respect et de la compassion en classe, en laboratoire et en milieu clinique;
- faire preuve d'honnêteté dans leurs rapports avec les collègues et les malades;
- être consciencieux, fiables, ponctuels et méthodiques dans leurs responsabilités et leurs activités professionnelles quotidiennes;

- manifester de la stabilité émotionnelle et de l'adaptabilité, surtout dans les situations cliniques ou émotionnelles difficiles;
- avoir une attitude impartiale et tolérante envers leurs pairs, les professeurs et les malades;
- manifester des talents de communicateur;
- développer les qualités de guide attendues d'un médecin et d'un enseignant attentif;
- consommer avec discernement de l'alcool et des médicaments psychotropes, de sorte à ce qu'ils ne nuisent ni à l'apprentissage, ni aux activités professionnelles;
- s'abstenir de drogues illégales.

2. Rapports interpersonnels

a) **Rapports interpersonnels avec l'équipe médicale**

La capacité d'établir de bons rapports interpersonnels en toute circonstance est nécessaire, surtout en milieu clinique. Les étudiants doivent établir des relations de travail satisfaisantes avec tous les membres de l'équipe médicale et les traiter individuellement avec équité et respect.

La Faculté s'attend à ce que les étudiants :

- fassent preuve de disponibilité, de ponctualité, de diligence et d'assiduité;
- fassent preuve d'intérêt et participent à toutes les activités visant les malades;
- assument une part équitable des responsabilités cliniques comme le feraient les préposés de salle commune avec les malades confiés à leurs soins;
- recueillent les antécédents médicaux pertinents et pratiquent un examen physique informatif;
- prennent des notes descriptives pertinentes, fiables et informatives;
- fournissent à l'équipe médicale des rapports et des renseignements véridiques;
- participent à l'équipe médicale et la respectent;
- fassent un usage judicieux des tests, des procédures et des installations auxiliaires avec le souci de leur coût et des inconvénients qu'ils entraînent pour les malades;
- établissent les priorités de l'horaire de travail avec méthode et efficacité;
- fassent les arrangements nécessaires à la bonne exécution de leurs responsabilités cliniques pendant les périodes où ils ne sont pas de garde, pendant leurs absences ou au moment de quitter l'équipe médicale.



b) Attitude envers les malades et leur famille

Les étudiants doivent avoir le désir de soigner tous les malades, quel que soit leur état médical, psychologique ou social. Les comportements attendus sont les suivants :

- attention respectueuse et compatissante envers les malades et leur famille;
- compréhension, chaleur, empathie et dévouement;
- respect absolu du secret professionnel et partage à bon escient de la confiance du malade avec les autres membres de l'équipe médicale;
- demande et obtention d'un consentement sans réserve et éclairé avant d'entreprendre tout diagnostic, procédure thérapeutique ou traitement;
- participation à tous les aspects des soins ponctuels et continus des malades, ainsi qu'au suivi et aux stratégies médicales et sociales, notamment :
 - le suivi des malades afin de les maintenir dans un état de santé physique et mental optimal;
 - l'explication des programmes de prévention;
 - l'explication des facteurs de risque;
 - la modification des habitudes de vie;
 - la sensibilité aux droits et aux coutumes religieuses et ethnoculturelles des malades et le respect de leurs valeurs;
 - le respect des décisions des malades;
 - la réaction aux besoins des malades avec sensibilité, courtoisie et empathie.

Règles déontologiques

Les membres de la Faculté de médecine ont le devoir de respecter les règles de déontologie et de conduite professionnelle les plus élevées, selon les valeurs de l'Université d'Ottawa et celles de la profession médicale contenues dans le Code de déontologie de l'Association médicale du Canada.

Tous les étudiants, stagiaires, membres du personnel de soutien et du corps professoral de la Faculté doivent se conformer aux règles déontologiques et professionnelles énoncées dans ce document. Ces règles régissent les relations avec les malades, les étudiants, les collègues, le personnel de la Faculté et les représentants d'organismes, d'associations et d'entreprises externes; elles concernent leurs responsabilités universitaires et professionnelles sur les plans de l'éducation, de la recherche, des soins cliniques et de l'administration. Les membres de la Faculté sont responsables de leur propre comportement, mais ils ont aussi le devoir d'inciter les autres membres de la Faculté à respecter leurs obligations.

Les violations, présumées ou avouées, des règles de déontologie et de conduite professionnelle font l'objet d'une enquête réglementaire de l'Université, sans compter qu'elles peuvent constituer aussi un manquement aux obligations fixées par une association professionnelle comme le Collège des médecins et des chirurgiens de l'Ontario. Elles peuvent entraîner des mesures disciplinaires conformément aux règlements et aux méthodes de l'Université et aux règlements d'autres organismes compétents. Les mesures disciplinaires comprennent la réprimande, la suspension,

l'expulsion et toute autre action pertinente. Les violations confirmées entrent en ligne de compte dans les décisions relatives à la promotion des étudiants et du personnel enseignant, ainsi que dans les décisions touchant les nominations, le renouvellement de contrat et la permanence.

Comportements généraux

La liste suivante n'est pas exhaustive, mais elle souligne ce qui est attendu des membres du corps étudiant, professoral ou du personnel de soutien.

- Être honnête, intègre et digne de confiance.
- Respecter les autres, ce qui comprend éviter le harcèlement et la discrimination fondées sur la race, la religion, l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap physique, la maladie ou l'âge.
- S'abstenir de prendre des drogues illicites et éviter de faire un usage contre-indiqué des médicaments, des psychotropes et de l'alcool.
- Collaborer avec les collègues et les membres de l'équipe soignante.
- Venir en aide aux collègues qui ont besoin d'appui pour remplir leurs obligations professionnelles et déontologiques.

Conduite professionnelle

Il est aussi nécessaire de mettre en pratique les principes les plus rigoureux en matière de conduite déontologique et professionnelle dans les soins aux patients. Manifestement, on s'attend à ce que les médecins s'imposent des normes de comportement particulièrement élevées sur ce plan à cause de l'inégalité réelle ou perçue de la relation médecin-patient et du risque que ne se développe une dépendance physique, psychologique ou émotionnelle entre le médecin et la personne soignée. À cet égard, il faut :

- Donner la priorité absolue aux besoins et aux intérêts des patients tout en remplissant ses obligations socioprofessionnelles de participation à la planification et à la disposition des ressources en soins de santé.
- Respecter les patients, obtenir leur consentement et garder le secret professionnel.
- Appliquer les principes de bienveillance, de non-malfaisance, d'autonomie des patients et de droiture dans les relations avec les patients.
- Reconnaître les limites de ses compétences et s'efforcer continuellement d'étendre ses connaissances, ses aptitudes et ses qualités de médecin.
- Assurer la continuité des soins après avoir accepté la responsabilité professionnelle d'un cas, jusqu'à ce que les soins ne soient plus nécessaires ou que d'autres arrangements aient été pris.
- Éviter toute forme d'exploitation sexuelle des patients, entre autres les agressions, le harcèlement et les actes inconvenants. Tout comportement à connotation sexuelle d'un médecin envers un patient constitue un manquement à l'éthique professionnelle du début de la relation médecin-patient jusqu'à la psychothérapie ou la consultation personnelle.

- S'abstenir de toute forme de discrimination et de harcèlement.
- Demander l'aide d'autres personnes au besoin.
- S'abstenir d'exploiter des patients physiquement, émotivement ou financièrement.
- Avoir un comportement irréprochable et remplir les obligations imposées par les associations professionnelles afin de veiller à ce que des collègues ne se comportent pas d'une façon qui risque d'être considérée inacceptable envers un membre de la profession.

Recherche

Il faut également se comporter selon les règles déontologiques et professionnelles les plus exigeantes sur le plan de la recherche. Cette obligation sous-entend que les étudiants doivent adopter les comportements suivants :

- Faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans la collecte, l'interprétation et la présentation des données.
- S'assurer du bien-fondé scientifique et déontologique des travaux de recherche et toujours obtenir les consentements et les autorisations nécessaires.
- Éviter de profiter d'une inégalité réelle ou apparente dans les relations avec les étudiants, les collègues et le personnel.
- Respecter les critères et les règles des organismes subventionnaires et des revues scientifiques qui publient les résultats de recherches.
- S'abstenir de tout genre de malhonnêteté scientifique, de déformation ou de falsification des données; éviter de collaborer ou d'être de connivence avec des collègues qui commettent, tacitement ou ouvertement, une malhonnêteté scientifique et signaler les agissements de ce genre aux autorités compétentes.
- S'imposer des principes de droiture et éviter les conflits d'intérêt, réels ou apparents, dans l'exécution d'essais cliniques et dans l'évaluation de médicaments, d'appareils médicaux ou d'autres moyens diagnostiques ou thérapeutiques. S'abstenir d'utiliser les connaissances obtenues grâce à ces essais et ces évaluations pour réaliser un gain ou obtenir tout autre bénéfice.

Suivre les principes déontologiques et professionnels les plus rigoureux en ce qui concerne l'industrie. Ceci signifie entre autres :

- Éviter autant que possible les conflits d'intérêt ou d'engagement, réels ou apparents et, le cas échéant, s'efforcer de les régler en donnant, comme médecin, la priorité au bien-être des patients.
- S'assurer que sa participation à des activités d'éducation médicale permanente, à des études de surveillance, entre autres, soit conforme aux lignes directrices de l'Association médicale du Canada (AMC) pour les médecins et l'industrie pharmaceutique.

Éducation

Dans le domaine de l'éducation, il faut également suivre les règles déontologiques et professionnelles les plus exigeantes en ayant conscience des risques d'inégalité, réelle ou apparente, dans la relation entre les enseignants et les étudiants. Ceci crée les obligations suivantes :

- Préserver la confidentialité des dossiers scolaires.
- Traiter les étudiants avec équité et impartialité.
- Favoriser la relation professeur-étudiant et ne pas abuser de ce rapport de confiance pour un profit personnel.
- Promouvoir et mettre en pratique les normes rigoureuses d'éducation de la Faculté et s'assurer de la compétence des stagiaires qui obtiennent leur grade.
- Veiller à ce que les évaluations et les examens soient menés avec honnêteté et impartialité. Pour ce faire, il faut :
 - faire preuve d'une honnêteté et d'une impartialité sans faille dans sa conduite personnelle aux examens;
 - éviter de donner la moindre assistance à des pairs durant les examens, sauf si cela est expressément permis ou demandé par l'examineur;
 - favoriser une honnêteté et une impartialité irréprochables parmi les collègues, en évitant de les aider, d'être de connivence ou de les encourager tacitement à démontrer un comportement qui déroge ou paraît déroger à ces principes.

Références

Pour plus de détails, se référer aux règles sur la conduite personnelle et professionnelle énoncées précédemment et à la section sur le harcèlement sexuel de cet annuaire. On peut également se référer aux Lignes directrices favorisant l'intégrité dans la conduite de la recherche et la marche à suivre pour les enquêtes sur l'inconduite adoptées par l'Université d'Ottawa, aux articles 10 et 39 de la Convention collective de l'Association des professeurs de l'Université d'Ottawa qui concernent l'éthique professionnelle et les mesures disciplinaires à l'endroit des étudiants et des professeurs. Connaître le Code de déontologie de l'Association médicale du Canada et l'énoncé de principe de cette association au sujet des rapports entre les médecins et l'industrie pharmaceutique est aussi recommandé.

Harcèlement sexuel

Introduction

La Faculté de médecine s'engage à ne tolérer aucune forme de harcèlement sexuel et, à titre de membre de l'Université, elle fait sien le Règlement n° 67 sur le harcèlement sexuel. Ce règlement universitaire énonce les principes suivants :

- « Attendu que la loi de l'Université d'Ottawa, 1965, prévoit que l'un des objectifs de l'Université d'Ottawa est de favoriser le développement des connaissances et la diffusion du savoir;
- Et que le Code des droits de la personne (1981) prévoit *inter alia* que l'employé a le droit de travailler sans être harcelé à son travail pour des raisons fondées sur le sexe;
- Et qu'en reconnaissance de ses responsabilités de créer un milieu propice à la recherche et à la diffusion du savoir, l'Université s'engage à créer une ambiance qui favorise le respect réciproque parmi tous les membres de la communauté universitaire;



- Et qu'en outre l'Université reconnaît que tous les membres de la communauté universitaire ont le droit de travailler ou d'étudier dans un milieu agréable et sérieux, qui favorise le respect des droits et des sentiments de tous;

L'Université affirme donc que le harcèlement sexuel est une négation du respect réciproque en plus d'être une atteinte aux droits fondamentaux, à la dignité et à l'intégrité de la personne et qu'il nuit à l'avancement et à la diffusion des connaissances. »

Définition

Le Règlement n° 67 définit plusieurs formes d'harcèlement sexuel :

- a) un intérêt sexuel non recherché, manifesté par une personne qui sait ou qui devrait raisonnablement savoir qu'un tel intérêt n'est pas souhaité; ou
- b) Promesse explicite ou implicite d'une récompense à qui acquiescera à une demande de nature sexuelle; ou
- c) des repréailles ou la menace implicite ou explicite d'en exercer à la suite du refus de se conformer à une demande d'ordre sexuel; ou
- d) une relation à caractère sexuel qui constitue un abus de pouvoir dans une relation de confiance; ou
- e) des remarques ou un comportement à connotation sexuelle pouvant être raisonnablement perçu comme nuisible, d'un point de vue psychologique et émotionnel, au travail ou à l'université.

Comme l'exercice de la médecine suppose une profonde confiance entre médecin et patient, la Faculté impose des règles de comportement éthique et d'intégrité très strictes afin d'assurer la formation des futurs médecins dans un milieu tout à fait exemplaire.

C'est pourquoi la Faculté s'engage fermement à ne tolérer aucune forme de harcèlement sexuel et à appliquer le Règlement n° 67 de l'Université d'Ottawa aux étudiants et aux stagiaires de ses programmes de premier, deuxième et troisième cycles et postdoctoraux, ainsi qu'aux résidents, aux stagiaires contractuels et autres, au personnel de soutien et au corps professoral, que ces personnes soient rémunérées par l'Université ou autrement.

Modalités

Le Règlement n° 67 a engendré la création d'un poste d'intervenante en matière de harcèlement sexuel, d'un comité du harcèlement sexuel, d'une méthode de règlement des plaintes, d'un processus d'appel, de mesures disciplinaires, d'obligations de confidentialité ainsi que des droits de la personne plaignante et de l'auteur présumé du harcèlement.

Les plaintes doivent être présentées sans tarder à l'intervenante en matière de harcèlement sexuel. À moins de circonstances exceptionnelles, une plainte est refusée si elle est déposée plus de six mois après l'incident reproché.

« Une plainte peut être présentée par la ou les victimes du harcèlement sexuel prétendu ou par toute personne qui en a eu connaissance. »

Le Règlement n° 67 fixe aussi la méthode de traitement des plaintes par l'intervenante en matière de harcèlement sexuel et la possibilité d'une audience devant un comité des plaintes mis sur

pied par le président du comité du harcèlement sexuel, à savoir le secrétaire de l'Université. Ce comité examine la validité des allégations et présente un rapport contenant :

- a) un résumé des faits pertinents;
- b) une décision à l'effet que les actions ayant fait l'objet de la plainte sont ou ne sont pas considérées comme du harcèlement sexuel aux termes du présent règlement;
- c) la recommandation de mesures disciplinaires ou de toute autre mesure qui s'impose dans les circonstances.

Ce rapport est envoyé au comité d'administration et au doyen de la Faculté afin qu'ils prennent les mesures appropriées.

Mesures disciplinaires

« Aux fins du présent règlement, les mesures disciplinaires comprennent, entre autres, les excuses, la réprimande, la mutation, la suspension, l'expulsion ou le congédiement, selon la gravité de l'acte reproché, les liens de l'intimé avec l'Université, le dossier antérieur de l'intimé et les circonstances atténuantes, étant entendu que toute mesure disciplinaire doit être prise conformément aux dispositions de la convention collective applicable au règlement pertinent de l'Université. »

Grief

La procédure de grief que doivent suivre les membres de l'APUO est décrite dans la convention collective de ce syndicat. Dans le cas des stagiaires, du personnel de soutien et des membres non syndiqués du corps professoral, le Règlement n° 32 sur le traitement des griefs s'applique.

Il importe de noter que, lorsque les faits établissent qu'un membre de la Faculté a fait du harcèlement sexuel, soit parce que cette personne l'a admis, soit parce que l'enquête réglementaire l'a démontré, ces faits peuvent entrer en ligne de compte dans l'évaluation du rendement en vue d'une promotion ou de l'obtention de la permanence, lorsqu'il s'agit d'un membre du corps professoral, si le comportement reproché a un rapport avec le rendement. Dans le cas des stagiaires et des membres du corps professoral qui exercent la médecine, ce comportement sera signalé au Collège des médecins et des chirurgiens de l'Ontario, conformément aux règlements de cet organisme.

Assiduité

1. Prière de consulter les documents *Attentes concernant le volet initial* et *Attentes concernant les stages cliniques* qui sont disponibles au Bureau de l'éducation médicale. Une absence autorisée peut être accordée pour des raisons de maladie personnelle ou d'un membre de la famille, de maternité ou de congé parental, d'une participation à une conférence médicale ou scientifique, d'une entrevue de sélection pour la résidence et pour des examens d'admission. L'absence autorisée ne peut dépasser la moitié de la durée d'un module, d'un stage ou d'un cours au choix ou à option pour que l'activité en question donne droit à des crédits universitaires.
2. Les renseignements sur les absences autorisées, les demandes de congé et la procédure à suivre en cas d'absence sont disponibles au Bureau de l'éducation médicale.

3. Une absence légitime couvrant plus de la moitié d'un module oblige à reprendre ce module au cours d'une autre année universitaire.
4. Une absence légitime couvrant plus de la moitié d'un stage clinique oblige à reprendre ce stage pendant le temps des activités au choix. Une absence autorisée pendant plus de la moitié de deux stages cliniques oblige à les reprendre en entier au cours d'une autre année universitaire.

Congé

Un congé peut être accordé dans des circonstances exceptionnelles, soit pour :

- un congé de maternité ou un congé parental;
- des problèmes de santé personnels ou d'un membre de la famille;
- des motifs personnels impérieux (p. ex. décès d'un membre de la famille, séparation ou divorce);
- poursuivre un programme de maîtrise ou de doctorat dans un domaine lié aux objectifs du programme de médecine de premier cycle.

Les demandes de congé doivent être présentées au doyen adjoint, études médicales de premier cycle, volet francophone ou anglophone selon le cas. Si la maladie est en cause, un certificat médical est exigé. On pourrait, dans certaines situations, exiger d'autres documents, sauf dans le cas d'une demande de congé pour compléter un programme de doctorat en sciences biomédicales. Cette période ne dépassera pas trois années. De plus, tout congé pourrait retarder la date d'obtention du grade.

Fraude scolaire

Définition

1. Est considéré comme fraude scolaire tout acte commis par un étudiant qui peut avoir pour résultat la falsification de son évaluation scolaire ou de celle d'un autre étudiant. Sans restreindre la généralité de cette définition, il y a fraude scolaire lorsqu'un étudiant se livre à l'un des actes suivants :
 - a) commet un plagiat ou triche, de quelque façon que ce soit;
 - b) remet un travail dont il n'est pas, en tout ou en partie, l'auteur, exception faite des citations et références dûment indiquées. Un tel «travail» comprend un devoir écrit, une dissertation, un test, un examen, un rapport de recherche et une thèse, que ce travail soit présenté par écrit, oralement ou sous une autre forme;
 - c) présente des données de recherche qui ont été falsifiées ou inventées de quelque façon que ce soit;
 - d) falsifie, en l'attribuant à une source inventée, un énoncé ou une référence;
 - e) présente, sans autorisation écrite préalable des professeurs intéressés et/ou de l'unité scolaire intéressée, le même travail ou une partie importante d'un même travail dans plus d'un cours, ou une thèse ou un autre travail déjà présenté ailleurs;

- f) falsifie une évaluation scolaire ou la dénature, utilise une pièce justificative d'un dossier scolaire qui a été contrefaite ou falsifiée, ou en facilite l'utilisation;
- g) entreprend toute autre action dans le but de falsifier une évaluation scolaire.

Sanctions

2. L'étudiant qui a commis ou tenté de commettre une fraude scolaire ou qui en a été complice est passible de l'une ou de plusieurs des sanctions suivantes :
 - a) la note « F » ou zéro pour le travail en cause;
 - b) la note « F » ou zéro pour le cours en cause;
 - c) la note « F » ou zéro pour le cours en cause et la perte d'une partie ou de la totalité des crédits de l'année scolaire en cause, et/ou une exigence supplémentaire de 3 à 30 crédits ajoutés au programme d'études de la personne en cause. Les cours pour lesquels les crédits sont retirés restent néanmoins inscrits au dossier de l'étudiant et comptent dans la moyenne pondérée. L'étudiant doit les reprendre ou les remplacer par d'autres cours, à la discrétion de la Faculté.

N.B. : Les crédits additionnels imposés en sus du programme d'études, comme sanction pour un acte de fraude, s'ajoutent aussi à n'importe quel autre programme subséquent de même niveau. Les crédits additionnels imposés pour fraude peuvent servir à répondre aux exigences disciplinaires d'un autre grade. Ils doivent cependant être remplacés par d'autres afin que le total des crédits obtenus corresponde au nombre de crédits exigés par ce second grade augmenté du nombre de crédits additionnels imposés pour fraude.

 - d) la suspension de son programme ou de sa faculté, pendant au moins une session et au plus trois ans;
 - e) l'expulsion de la faculté;
 - f) l'expulsion de l'Université d'Ottawa pendant au moins trois ans, étant entendu qu'après trois ans suivant la date d'expulsion l'étudiant expulsé pourra soumettre au comité du Sénat pour l'étude des cas individuels une demande de révision de cas, avec la possibilité de faire retirer, s'il y a lieu, la mention d'expulsion au relevé de notes; si l'étudiant refait une demande d'admission, le processus habituel d'admission s'appliquera;
 - g) l'annulation ou la révocation d'un grade, diplôme ou certificat préalablement décerné, mais dont l'octroi devient entaché par une fraude découverte par la suite;
 - h) l'inclusion au relevé de notes officiel de la mention : « Sanction imposée pour contravention au règlement de l'Université sur la fraude scolaire ».

Pouvoirs décisionnels

3. Les sanctions prévues aux articles 2 a) à 2 d) inclusivement sont du ressort de la faculté dans laquelle est inscrit l'étudiant. Les sanctions prévues aux articles 2 e) à 2 g) inclusivement sont, sur recommandation de la faculté, du ressort du comité du Sénat pour l'étude des cas individuels. La décision prise s'applique immédiatement, nonobstant appel.



Procédure

4. Toute accusation de fraude est portée par écrit, pièces justificatives à l'appui, au doyen de la faculté dans laquelle l'étudiant est inscrit.
5. Lorsque le doyen ou la personne qui le représente estime que l'accusation est motivée :
 - a) il remet le dossier à un comité d'enquête d'au moins trois personnes qu'il nomme lui-même;
 - b) il adresse une lettre à l'étudiant pour l'informer, pièces justificatives à l'appui, de l'accusation qui pèse sur lui et il joint à cette lettre une copie du présent règlement.
6. Le comité d'enquête :
 - a) invite l'étudiant à lui soumettre par écrit, dans un délai prescrit, toute information ou toute pièce supplémentaire appropriée à l'accusation qui pèse sur lui et/ou, lorsqu'il le juge approprié, l'invite à se présenter devant lui pour présenter sa cause;
 - b) réclame toute autre pièce ou toute autre information susceptible de l'éclairer.
7. Muni de ces pièces et de ces informations, et une fois qu'il a donné à l'étudiant l'occasion de se faire entendre par écrit ou oralement, le comité d'enquête :
 - a) ou bien conclut que l'accusation n'est pas suffisamment fondée, et il rend un non-lieu;
 - b) ou bien conclut que l'accusation est fondée et sérieuse, et il transmet alors un bref rapport au doyen, en y recommandant une sanction appropriée.

L'étudiant est informé, par le doyen, des conclusions du comité d'enquête et de la suite des procédures. Le doyen informe aussi l'étudiant concerné de son droit de soumettre des commentaires concernant le rapport du comité d'enquête, pourvu que ce soit fait par écrit et dans les dix jours ouvrables suivant l'envoi du rapport du comité d'enquête.

8. Le rapport du comité d'enquête et, le cas échéant, les représentations écrites de l'étudiant sont soumis au comité exécutif de la faculté (ou son équivalent à cette fin), pour décision ou recommandation, selon que la sanction est du ressort de la faculté ou du comité du Sénat pour l'étude des cas individuels.
9. Si la sanction prévue est du ressort de la faculté, la décision prise par le comité exécutif de la faculté (ou son équivalent) à son sujet s'applique immédiatement, nonobstant appel.
10. Le doyen informe l'étudiant par écrit de la décision ou de la recommandation du comité exécutif de la faculté (ou de son équivalent à cette fin), et des procédures à suivre pour faire appel.

Appel

11. Dans le cas où l'étudiant décide d'interjeter appel de la décision du comité exécutif de la faculté (ou son équivalent) ou de sa recommandation au comité du Sénat pour l'étude des cas individuels, il avise par écrit le secrétaire de l'Université de son intention et de ses motifs, dans les dix jours qui suivent l'envoi de la décision ou de la recommandation de la faculté.

12. Le secrétaire de l'Université remet le dossier au comité du Sénat pour l'étude des cas individuels. Celui-ci :
 - a) invite l'étudiant à se présenter devant lui et/ou à lui soumettre par écrit toute information considérée comme pertinente par l'étudiant;
 - b) réclame toute autre pièce ou toute autre information susceptible de l'éclairer.
13. La décision du comité du Sénat pour l'étude des cas individuels est finale et sans appel.

Fraude impliquant plusieurs étudiants

14. Lorsque l'accusation de fraude concerne des étudiants provenant de facultés différentes, le comité d'enquête est composé d'un membre du corps professoral désigné par chacune des facultés concernées et d'un président désigné d'un commun accord par les doyens concernés ou, à défaut, par le vice-recteur aux études. Le rapport du comité ainsi formé est par ailleurs transmis au comité du Sénat pour l'étude des cas individuels qui exerce alors le même mandat que celui du comité exécutif d'une faculté (voir Procédure, art. 8). Dans ce cas, la décision du comité du Sénat pour l'étude des cas individuels peut faire l'objet d'un appel auprès du comité exécutif du Sénat, selon les mêmes procédures – *mutatis mutandis* – décrites ci-dessus.

Suspension

15. Lorsqu'un étudiant a été suspendu d'un programme, aucun crédit ne lui sera accordé pour un ou des cours faisant partie de son programme ou pouvant être crédités dans le cadre des exigences de son programme et qu'il aurait pu suivre à l'Université d'Ottawa ou ailleurs durant la période de suspension. On accordera, rétroactivement s'il y a lieu, la note « F » (zéro) pour tout cours qui aurait été ainsi suivi à l'Université d'Ottawa, et les droits de scolarité ne seront pas remboursés.
16. À la fin de la période de suspension, l'étudiant pourra poursuivre son programme en se réinscrivant selon les conditions qui seront alors en vigueur.

Pour obtenir des précisions sur le plagiat et les façons de l'éviter, consulter le site Internet à l'adresse suivante : www.uottawa.ca/plagiat.pdf.

Utilisation des services et des installations informatiques

Règles de conduite

1. On ne doit utiliser les installations informatiques qu'à des fins dûment autorisées.
2. On ne doit utiliser un code d'accès (userid) que si on a reçu l'autorisation de s'en servir.
3. Il faut assurer la sécurité de tout mot de passe associé à un code d'accès.
4. Chacun est responsable de toute utilisation de son code d'accès.

5. Il faut se conformer à toute restriction associée aux codes d'accès.
6. Il faut éviter toute action susceptible de nuire au fonctionnement normal d'un système ou d'un réseau informatique ou à son utilisation rationnelle par autrui.
7. Il faut respecter l'intimité des autres utilisateurs.
8. Il faut se conformer aux contrats de licence de logiciel et respecter le droit d'auteur lié aux logiciels et aux documents connexes.
9. On ne doit pas tenter d'utiliser ni de copier des fichiers, des programmes ou des renseignements appartenant à autrui sans son autorisation explicite.
10. On ne doit tenter aucune interception des transmissions d'un réseau (courrier électronique ou dialogue entre utilisateurs par exemple) si l'on en n'est pas destinataire.
11. On ne doit pas se faire passer pour un autre utilisateur.
12. On ne doit pas se servir de l'ordinateur ni du réseau pour transmettre des messages obscènes, vulgaires, injurieux ou malfaisants, ni pour faire du harcèlement (sexuel ou autre).

Toute infraction au code peut entraîner des mesures disciplinaires pour mauvaise utilisation des services informatiques, conformément aux règlements scolaires de l'Université.

Usagers autorisés

Les installations informatiques sont strictement réservées aux étudiants inscrits à l'Université d'Ottawa et aux autres usagers autorisés. Les personnes qui les utilisent sans autorisation s'exposent à des poursuites judiciaires.

Abus

1. Dans le présent règlement, abus des installations informatiques désigne :
 - a) l'utilisation d'un code d'accès d'ordinateur sans autorisation;
 - b) l'utilisation d'un ordinateur à des fins qui ne sont pas prévues dans l'autorisation accordée;
 - c) la consultation, la modification ou la destruction, sans autorisation, de données ou de programmes informatiques appartenant à un autre usager ou à l'Université;
 - d) une infraction aux règles de conduite d'utilisation des services informatiques.
2. Les personnes qui détiennent un code d'accès d'ordinateur sont responsables de son utilisation et de sa confidentialité. Si elles soupçonnent quelqu'un d'en faire abus, elles doivent en informer sans tarder l'autorité qui a permis l'utilisation des installations informatiques en cause.
3. La personne qui est reconnue coupable d'abus des installations informatiques, de tentative d'abus ou de complicité dans l'un de ces actes est passible de l'une ou de plusieurs des sanctions suivantes :
 - a) la suspension immédiate de l'autorisation d'utiliser l'ordinateur ou le réseau informatique en cause;
 - b) la suspension immédiate de l'autorisation d'utiliser toutes les installations informatiques;
 - c) le retrait obligatoire de son programme ou de sa faculté pendant au moins une session et au plus trois ans;
 - d) l'expulsion de la faculté;
 - e) l'expulsion de l'Université d'Ottawa pour au moins trois ans, après quoi la personne expulsée peut présenter au comité du Sénat pour l'étude des cas individuels une demande de révision de cas et, s'il y a lieu, faire retirer la mention d'expulsion de son relevé de notes; lorsque la personne demande sa réadmission, le processus habituel d'admission s'applique;
 - f) l'inscription, au relevé de notes officiel, de la mention : « Sanction imposée pour contravention au règlement de l'Université sur l'abus des installations informatiques »;
 - g) des poursuites judiciaires.

Les sanctions a) et b) sont imposées par l'autorité qui a permis l'utilisation des installations informatiques en cause. Elles doivent être confirmées par le doyen de la faculté dans les dix jours ouvrables qui suivent.

L'application des sanctions c) et d) relève de la faculté concernée et se fait selon les modalités établies par son conseil.

Les sanctions e) et f) ne peuvent être imposées que par le comité du Sénat pour l'étude des cas individuels.

Seul le comité d'administration peut décider d'intenter des poursuites judiciaires.

Prix, médailles, bourses et prêts

Reconnaissance de l'excellence

Mentions

Le Sénat de l'Université d'Ottawa confère le grade de docteur en médecine avec ou sans mention. Les mentions sont décernées au mérite, d'après le nombre d'évaluations « réussite avec distinction » et les résultats des évaluations sommatives obtenus au cours des quatre années d'études médicales. De plus, il faut n'avoir eu aucun échec durant les quatre années. Environ le tiers des finissants obtient une mention attribuée selon un système correspondant sensiblement aux pourcentages suivants :

Summa cum laude :	les 5 % supérieurs du groupe de finissants
Magna cum laude :	les 10 % suivants (5 % à 15 %)
Cum laude :	les 15 % suivants (15 % à 30 %)

Prix et médailles

L'attribution des prix repose sur le système d'évaluation « distinction / réussite / échec ». Pour se classer à la première place dans un module ou un stage clinique, il faut avoir obtenu la meilleure note dans l'évaluation sommative finale des connaissances pour le champ disciplinaire visé et afficher en outre un rendement satisfaisant sur le plan des compétences et des comportements.

La première place parmi les étudiants d'une année donnée est établie d'après le nombre total de notes « distinction » obtenues durant l'année. S'il y a égalité, la moyenne des notes de tous les examens des connaissances détermine l'attribution du prix, sous réserve d'un rendement satisfaisant sur le plan des compétences et des comportements.

L'attribution des prix pour la deuxième, la troisième et la quatrième place se fait de la même manière, sauf qu'en cas d'égalité c'est la moyenne des notes obtenues dans les examens finaux des connaissances qui décide.

Volet initial – Première année

La première place dans chacun des blocs.

La première et la deuxième places pour les résultats globaux obtenus en première année.

Volet initial – Deuxième année

La première place dans chacun des stages cliniques rotatifs.

La première et la deuxième places pour les résultats globaux obtenus en deuxième année.

Médaille commémorative Jean-Jacques-Lussier : pour la première place au volet initial (première et deuxième année).

Volet terminal – Troisième année

La première place dans chacun des stages cliniques rotatifs.

Le Prix du professeur est octroyé par le Département de pédiatrie pour la première place en pédiatrie.

La première et la deuxième place pour les résultats globaux obtenus en troisième année.

Volet terminal – Quatrième année

Médaille d'or de l'Université d'Ottawa : première place maintenue tout au long du programme de médecine.

Médaille d'argent de l'Université d'Ottawa : deuxième place maintenue tout au long du programme de médecine.

Bourse Frank-Kraft, General Practice : octroyée à l'étudiant qui planifie une carrière en médecine familiale.

Prix Vita : troisième place maintenue tout au long du programme de médecine.

Prix de l'Association des médecins de langue française du Canada : décerné à un étudiant du programme francophone qui a fait preuve d'excellence tout au long du programme.

Le prix Anne C. Amberg (400 \$) : octroyé à l'étudiant qui, mieux que les autres, selon le comité de sélection, réussit à obtenir de bonnes notes tout en faisant preuve de sensibilité aux questions de santé communautaire.

Prix de la Société d'Esculape

Le prix de la Société d'Esculape est décerné à la fin du volet initial et à la fin du volet terminal du programme de médecine, à l'étudiant qui se distingue par des attitudes et un comportement reflétant un professionnalisme exemplaire.

Critères

Les principaux critères de sélection suivent, mais d'autres peuvent s'y ajouter en conformité avec l'esprit du prix. La personne évaluée doit :

- avoir contribué à l'amélioration du bien-être général de ses collègues d'études en médecine par les moyens suivants :
 - aide aux collègues dans l'apprentissage;
 - appui aux collègues ayant des difficultés personnelles;
 - compassion envers les autres;
 - encouragement aux autres à participer, mais en sachant éviter de s'imposer dans un groupe;
 - aide à la résolution de situations problématiques dans l'intérêt des autres;
- avoir contribué au soin des patients par les moyens suivants :
 - manifestation d'un souci et d'une compassion exemplaires envers les patients;
 - respect de la confidentialité des patients;

- c) respect des autres professionnels de la santé et invitation à la coopération et à la communication dans tous les aspects du soin des patients;
 - d) ouverture d'esprit et tolérance à l'égard des convictions et des valeurs des patients.
3. avoir contribué à la réalisation des objectifs du corps professoral et de la collectivité étudiante par les moyens suivants :
- a) participation à des comités facultaires;
 - b) représentation positive de la Faculté ou de ses étudiants dans la communauté.

Mise en candidature et sélection

Les mises en candidature se font par des pairs de la classe en question. Chaque étudiant soumet une seule candidature et y joint des commentaires la justifiant au regard des critères de sélection énumérés sur le formulaire de mise en candidature et décrits précédemment. Ce formulaire dûment rempli et signé par le proposant est envoyé au responsable nommé par le président de classe. Le choix du récipiendaire se fait par vote secret. Le choix est ensuite confirmé par la direction du comité du programme de premier cycle et la Société d'Esculape en est informée. Enfin, la recommandation finale est transmise au conseil de la Faculté pour approbation.

Bourses d'excellence

Bourses au mérite – Université d'Ottawa

Bourses offertes aux étudiants se réinscrivant à un programme de premier cycle et accordées selon l'excellence du dossier scolaire.

Bourses de formation professionnelle – Université d'Ottawa

Bourses d'excellence offertes aux étudiants s'inscrivant pour la première fois à notre Faculté de médecine et accordées selon l'excellence du dossier scolaire.

Autres bourses

Les bourses suivantes sont octroyées annuellement aux étudiants de médecine à la discrétion du comité des bourses, selon la justification des besoins financiers ou selon l'excellence scolaire : la bourse de la Gøerge Callahan Foundation, la bourse Dworkin et la bourse Clayton Lewis Fein.

Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario.

En 1997, ce fonds a permis la création d'un certain nombre de nouvelles bourses d'aide financière pour les étudiants en médecine. On peut obtenir de plus amples renseignements au Service de l'aide financière et des bourses, 85, rue Université, Ottawa, tél. : (613) 562-5734.

Le service de l'aide financière et des bourses (SAFB)

La fonction principale du SAFB de l'Université d'Ottawa est d'offrir des conseils financiers pratiques et de l'aide financière aux étudiants admissibles, de manière à leur faciliter l'accès aux études postsecondaires et à les aider à bien gérer leurs ressources financières. Pour de plus amples renseignements, visitez notre site Web à

<http://www.uottawa.ca/student/guidefrançais/1section/bourses/>.

Fonds de prêt particulier à la Faculté de Médecine

- Fonds de prêt Maude Abbott : offert à des étudiants en médecine.
- Association médicale de l'Ontario : offert aux étudiants de premier cycle en médecine
- Fondation W.K. Kellogg : offert aux étudiants de premier cycle en médecine

Recherche d'été

Un nombre limité de bourses de stagiaire de recherche d'été est à la disposition des étudiants et étudiantes en médecine de première et deuxième années qui souhaitent travailler sur un projet de recherche durant l'été. Les fonds proviennent des chercheur(e)s, d'organismes subventionnaires externes, d'instituts de recherche affiliés et des fonds de la Faculté. Ce programme est géré à l'interne par le Bureau de recherche de la Faculté de médecine. Pour plus de renseignements sur ce programme et sur d'autres possibilités d'emplois d'été en recherche offertes annuellement par des organismes subventionnaires externes, visitez leur site Web à www.medecine.uottawa.ca/research/fra/travail_ete.html.



Évaluation des étudiants de premier cycle

Politiques et procédures

Les dossiers des étudiants sont strictement confidentiels et sont conservés au cabinet du doyen.

Les connaissances, les concepts et les principes fondamentaux sont évalués dans un examen de type objectif à la fin de chacun des modules et des stages. Outre le savoir factuel, on évalue la capacité de l'étudiant d'acquiescer, d'assimiler et de mettre en pratique des connaissances dans la résolution d'un problème clinique.

Des examens d'une durée maximale de trois heures ont lieu à la fin de chacun des modules et des stages. L'épreuve écrite se déroule sous la surveillance du coprésident du module ou du chef de stage ou de son représentant, et peut se faire en anglais et en français.

Examens

L'étudiant doit signaler au cabinet du doyen adjoint aux études médicales du premier cycle toute raison d'ordre médical ou autre qui pourrait l'empêcher de se présenter à un examen quelconque ou influencer ses résultats à un examen. Les cas sont traités en toute confidentialité.

L'étudiant peut demander de différer un examen. Le doyen adjoint aux études médicales du premier cycle, en consultation avec le directeur du module ou le chef de stage, décide s'il y a lieu d'acquiescer à la demande. Si le motif invoqué est la maladie, un certificat médical est exigé. Il est permis de différer jusqu'à deux examens par année. Toutefois, les personnes qui font un examen différé ne sont pas admissibles aux prix de mérite scolaire.

Durant les deux premières années d'études, les examens différés se tiennent durant l'été qui suit l'année universitaire. Durant les deux dernières années du programme, ils ont lieu à la fin d'un stage subséquent choisi en consultation avec le doyen adjoint aux études médicales du premier cycle et le chef du stage sur lequel porte l'examen.

Politique de révision des examens

La période de révision des examens dure 10 jours ouvrables à partir du jour qui suit la diffusion des notes. Si les notes sont diffusées à une date proche de celle d'un autre examen, la période de révision débute le premier lundi ouvrable après l'examen.

Le premier relevé de notes envoyé après l'examen est provisoire.

Les étudiants ont le droit de réviser leur examen sous supervision. Rien ne peut être écrit sur la feuille d'examen, ni effacé de celle-ci après la période de révision. Les étudiants n'ont pas le droit de travailler en groupe ni de discuter entre eux de la notation de leurs examens. Les étudiants n'auront pas le droit de demander que leurs réponses soient réexaminées en tenant compte d'une interprétation différente de la question ni que l'on note de nouveau leur examen. Les étudiants peuvent s'assurer que leurs notes ont été additionnées correctement. Toute erreur d'addition relevée sera corrigée.

À la fin de la période de révision, après la correction de toute erreur, les seuils pour les mentions et le counselling seront recalculés. Les étudiants seront informés de la fin de la période officielle de révision et de la finalisation de leurs notes. Ceux dont le classement pour le module est modifié, autrement dit si le 80^e percentile a changé, seront avertis individuellement.

Conservation des cahiers d'examen

L'Université se réserve le droit de détruire les cahiers d'examen et les autres travaux écrits six mois après la communication de la note à l'étudiant.

Conditions de passage du stage I

Le rendement dans les modules est évalué selon le principe « distinction/réussite/échec », sauf pour ce qui concerne le cours de développement des compétences médicales qui, lui, est évalué selon le mode « réussite/échec ». L'évaluation des attitudes (comportements professionnels) se fait selon le mode « réussite/échec ». Les comportements professionnels sont évalués dans le cadre de l'apprentissage par problèmes (APP) et des cours de développement des compétences médicales.

Pour mériter la mention réussite dans un module au cours des deux premières années (Stage I), l'étudiant ou l'étudiante doit :

- satisfaire aux attentes dans l'évaluation des séances d'apprentissage par problèmes (APP); et (Voir la version anglaise)
- obtenir une note d'au moins 60 % à l'examen final; ou
- avoir un excellent rendement en APP et une note de 58 ou 59 % à l'examen final.

Pour mériter la mention distinction dans un module, l'étudiant ou l'étudiante doit :

- satisfaire aux attentes dans l'évaluation des séances d'apprentissage par problèmes (APP); et
- obtenir une note d'au moins 80 % à l'examen final; ou
- avoir un excellent rendement en APP et une note de 78 ou 79 % à l'examen final.

Pour mériter la mention échec dans un module, l'étudiant ou l'étudiante doit :

- obtenir un échec dans le cadre de l'APP; et
- obtenir une note inférieure à 60 % à l'examen final; ou
- obtenir un rendement inférieur aux attentes en APP et un quasi-échec de 60 à 62 % comme note de passage.

Pour compléter avec succès le Stage I, les étudiants doivent obtenir une note de réussite pour chacun des modules et le cours de développement des compétences médicales de chacune des deux années.

Le rendement au Stage II (stage préparatoire, rotations, activités au choix et à option) est évalué selon le principe « réussite/échec ».

L'évaluation des attitudes (comportements professionnels) se fait en fonction du mode « réussite/échec ».

Pour mériter la mention réussite dans le cadre d'une rotation du programme de troisième année, les étudiants doivent :

- a) satisfaire aux attentes (obtenir la note réussite) dans le cadre de l'évaluation globale du précepteur clinique; et
- b) obtenir une note combinée de 60 % pour toutes les autres composantes de l'évaluation.

Pour mériter la mention réussite au stage préparatoire ainsi qu'aux activités au choix et à option, les étudiants doivent :

- a) satisfaire aux attentes (obtenir la note réussite) dans le cadre de l'évaluation globale du précepteur clinique; et
- b) obtenir une note combinée de 60 %, ou la note réussite, pour toutes les autres composantes d'évaluation, lorsqu'il y a lieu.

Les étudiants passeront à la quatrième année s'ils ont obtenu la note réussite dans les cours suivants : stage préparatoire, toutes les rotations cliniques et le dernier examen clinique objectif structuré (ECOS) global.

Pour compléter avec succès le Stage II, les étudiants doivent obtenir une note de réussite pour le stage préparatoire, toutes les rotations, les trois derniers ECOS globaux et les activités au choix et à option requises au cours de la quatrième année.

Redressement au cours du volet initial

L'étudiant peut reprendre un maximum de deux modules au cours d'une même année.

- a) Si un étudiant **échoue à l'examen final** d'un module, il commencera le programme de redressement au plus tard trois semaines après la fin du dernier module de l'année. Le redressement sera suivi d'un examen de reprise; le cabinet du doyen fixera la date de l'examen de reprise.
 - i) Si l'étudiant obtient une note de passage lors de l'examen de reprise, le comité de promotion peut recommander au conseil de la Faculté le passage de l'étudiant à la prochaine année d'études.
 - ii) Si l'étudiant ne réussit pas l'examen de reprise, le comité de promotion peut recommander au conseil de la Faculté que l'étudiant ait le droit de reprendre l'année.
- b) Si un étudiant échoue à l'examen final dans deux modules au cours de la même année, le redressement débutera dès la fin du dernier module de l'année. Le programme de redressement sera suivi d'examens de reprise; le cabinet du doyen fixera la date de ces examens.
 - i) Si l'étudiant obtient une note de passage aux deux examens de reprise, le comité de promotion peut recommander au conseil de la Faculté le passage de l'étudiant à la prochaine année d'études.
 - ii) Si l'étudiant ne réussit pas un ou les deux examens de reprise, le comité de promotion peut recommander au conseil de la Faculté :
 - de permettre à l'étudiant de reprendre l'année;
 - de demander à l'étudiant d'abandonner le programme.
- c) Un étudiant qui **ne réussit pas le cours Développement des aptitudes cliniques I** devra suivre un programme de

redressement déterminé par le directeur de la composante DAC et le comité de promotion. Ce programme pourra prendre la forme de séances de redressement avec un précepteur clinique ou d'exercices rectificatifs.

- i) Si le programme de redressement s'avère une réussite, le comité de promotion peut recommander au conseil de la Faculté de permettre à l'étudiant de continuer dans le programme.
 - ii) Si le programme de redressement s'avère un échec, le comité de promotion peut recommander au conseil de la Faculté d'obliger l'étudiant à reprendre l'année ou d'abandonner le programme.
- d) Si le rendement d'un étudiant dans les domaines des attitudes et des comportements professionnels est médiocre mais est toutefois jugé susceptible d'amélioration, le doyen adjoint aux études médicales, le coprésident du module et le comité de promotion peuvent établir un programme de counselling correctif qui inclut l'observation du comportement de l'étudiant lors de modules subséquents.
- i) Si la réévaluation révèle que l'attitude et le comportement de l'étudiant se sont améliorés et qu'ils sont conformes aux règles de conduite professionnelle telles qu'elles ont été élaborées dans le code déontologique de l'Association médicale canadienne (AMC) et reflétées sur le formulaire d'évaluation, le comité de promotion peut recommander au conseil de la Faculté de permettre à l'étudiant de continuer dans le programme.
 - ii) Si, lors de la réévaluation, l'attitude et le comportement de l'étudiant sont jugés incompatibles avec les règles de conduite professionnelle telles qu'elles ont été élaborées dans le code déontologique de l'AMC ou sont jugés inacceptables tels qu'ils sont reflétés sur le formulaire d'évaluation, le comité peut recommander au conseil de la Faculté de :
 - autoriser l'étudiant à reprendre l'année;
 - contraindre l'étudiant à abandonner le programme.
- e) Si un étudiant fait preuve de mauvaise conduite professionnelle ou scolaire selon les règles de conduite professionnelle du code déontologique de l'AMC ou selon leur définition dans la section « Conduite personnelle et professionnelle – règles », le comité de promotion peut recommander au conseil de la Faculté de contraindre l'étudiant à abandonner le programme.
- f) L'étudiant qui ne répond pas aux attentes en apprentissage de problèmes dans deux modules ou plus est placé en probation interne pour le reste du volet initial. Le comité de promotion détermine le redressement nécessaire. Si le rendement en apprentissage par problèmes demeure insatisfaisant dans les évaluations ultérieures, l'étudiant devra possiblement reprendre l'année d'études ou se retirer du programme.

Redressement au cours du volet terminal

Il ne peut y avoir de redressement que pour un seul stage clinique par année.

Un étudiant peut devoir reprendre le stage préparatoire ou un stage clinique dans les cas suivants :

- échec à l'examen sommatif des connaissances applicables à ce stage;



- incapacité d'atteindre le niveau de compétence exigé dans l'application des connaissances à la résolution de problèmes cliniques d'après l'évaluation des aptitudes de communication et des aptitudes cliniques;
 - évaluation insatisfaisante sur le plan des attitudes et du comportement professionnel.
- a) Le programme de redressement d'un stage clinique est établi par le directeur ou la directrice du stage et peut comprendre :
- i) des séances de redressement avec un précepteur de la formation clinique;
 - ii) des exercices de redressement;
 - iii) un examen de reprise.
- b) Si l'échec survient pendant les stages cliniques :
- i) l'étudiant doit consacrer jusqu'à quatre semaines de ses vacances au redressement;
 - ii) s'il lui faut plus de redressement, un maximum de quatre autres semaines prises sur le temps des stages à option formels peuvent être utilisées à cette fin;
 - iii) lorsque l'échec se produit après l'achèvement de tous les stages à option de la quatrième année, le redressement peut se faire après la quatrième année;
 - iv) on laisse de la souplesse dans l'utilisation des vacances pour tenir compte des besoins particuliers des étudiants.
- c) Le directeur ou son représentant réévaluera le progrès de l'étudiant après le redressement et le résultat sera acheminé au comité d'avancement.
- i) Si le redressement s'avère un succès, le comité d'avancement pourra faire les recommandations suivantes au conseil de la Faculté :
 - l'étudiant peut poursuivre la séquence de ses stages cliniques;
 - le nom de l'étudiant peut être soumis pour la remise des diplômes si tel est le cas.
 - ii) Si le redressement s'avère un échec, le comité d'avancement procédera à la révision du dossier de l'étudiant.

S'il s'agit du premier échec d'un stage clinique, le comité d'avancement peut recommander au conseil de la Faculté d'obliger l'étudiant à reprendre l'année.

Si l'étudiant a déjà échoué à un stage clinique, le comité d'avancement peut recommander au conseil de la Faculté de contraindre l'étudiant à abandonner le programme (voir le paragraphe f).
- d) Si le rendement d'un étudiant dans le domaine **des attitudes et du comportement professionnel** est médiocre mais est toutefois jugé susceptible d'amélioration, le doyen adjoint aux études médicales, en consultation avec le directeur du stage, peut établir un programme de counselling correctif qui inclut l'observation du comportement de l'étudiant lors de stages subséquents.
- i) Si la réévaluation révèle une amélioration de l'attitude et du comportement et que ceux-ci sont conformes aux règles de conduite professionnelle telles qu'elles ont été élaborées dans le code déontologique de l'AMC, le comité

d'avancement peut recommander au conseil de la faculté de permettre à l'étudiant de poursuivre sa séquence de stages.

- ii) Si, lors de la réévaluation, les attitudes et les comportements sont jugés incompatibles avec les règles de conduite professionnelle, le comité d'avancement peut recommander au conseil de la Faculté de :
 - permettre à l'étudiant de reprendre l'année;
 - Contraindre l'étudiant à abandonner le programme.
- e) Si, lors de l'accomplissement de ses responsabilités scolaires, un étudiant fait preuve de **mauvaise conduite professionnelle ou scolaire** selon les règles de conduite du code déontologique de l'AMC ou selon celles de la section « Conduite personnelle et professionnelle – Règles », le comité d'avancement peut recommander au conseil de la Faculté d'obliger l'étudiant à abandonner le programme.
- f) Si un étudiant échoue à deux stages cliniques au cours d'une même année, le comité d'avancement peut recommander au conseil de la Faculté d'obliger l'étudiant à abandonner le programme.

Conditions de la reprise d'une année

1. Le comité d'avancement peut recommander au conseil de la Faculté **d'obliger l'étudiant à reprendre l'année si** :
 - a) l'étudiant ne réussit pas un module disciplinaire et échoue à l'examen de reprise;
 - b) l'étudiant ne réussit pas deux modules. Le doyen adjoint aux études médicales rencontre l'intéressé avant d'autoriser des activités de reprise et l'informe des choix suivants :
 - i) l'autorisation possible de reprendre l'année;
 - ii) l'autorisation d'entreprendre certaines activités de redressement qui feront l'objet d'une évaluation sommative supplémentaire. Le directeur du bloc disciplinaire soumettra la recommandation concernant le programme de redressement au comité d'avancement pour son approbation. Les deux options suivantes s'appliqueront :
 - si l'étudiant termine les activités de redressement et réussit l'évaluation sommative supplémentaire, le comité d'avancement peut recommander au conseil de la Faculté le passage à la prochaine année;
 - si l'étudiant ne réussit pas l'une des deux activités de redressement, le comité d'avancement peut recommander au conseil de la Faculté de permettre à l'étudiant de reprendre l'année.
 - c) l'étudiant échoue à un stage clinique. Le cas échéant, le doyen adjoint, éducation médicale, rencontre l'intéressé avant d'autoriser des activités de reprise, et l'informe des choix suivants :
 - i) l'autorisation de reprendre l'année;
 - ii) l'autorisation d'entreprendre certaines activités d'appoint qui feront l'objet d'une évaluation sommative supplémentaire;

- si l'étudiant réussit à cette reprise, il peut poursuivre les stages cliniques, étant entendu que, s'il en échoue un deuxième, le comité d'avancement peut recommander au conseil de la Faculté de lui demander d'abandonner le programme;
 - l'étudiant sera dans l'obligation de redoubler l'année s'il subit un échec à la reprise.
2. Le comité d'avancement peut recommander au conseil de la Faculté **d'obliger l'étudiant à abandonner le programme si :**
 - a) l'étudiant obtient un échec comme résultat dans au moins trois modules pluridisciplinaires au cours d'une année;
 - b) l'étudiant obtient un échec comme résultat dans un module pluridisciplinaire ou un stage clinique lors de la reprise d'une année;
 - c) l'étudiant obtient un échec comme résultat dans deux stages cliniques au cours d'une même année;
 - d) l'étudiant fait preuve de mauvaise conduite professionnelle ou n'observe pas les règles de conduite professionnelle;
 - e) l'étudiant a déjà repris une année et en redouble une autre.
 3. Personne ne peut reprendre une année plusieurs fois. Lorsque cela se produit, le comité d'avancement recommande au conseil de la Faculté d'obliger cette personne à abandonner le programme.

Révision de l'évaluation

Un étudiant insatisfait des résultats d'une évaluation sommative peut en demander la révision. La procédure ci-dessous s'applique alors.

1. À prime abord, l'étudiant est invité à consulter le directeur du module du stage préparatoire ou du stage clinique en question. Si, après cette démarche, son insatisfaction persiste :
2. L'étudiant peut, dans les deux semaines suivant la première communication officielle des résultats de l'évaluation sommative, présenter une demande de révision, par écrit, au doyen adjoint aux études médicales du premier cycle.

Cette demande doit contenir :

- a) le titre du module ou du stage en question;
 - b) le nom du précepteur ou du directeur de la formation clinique dont l'évaluation est contestée;
 - c) une explication des raisons qui justifient la révision.
3. Une copie de la demande de révision est envoyée au directeur du module ou du stage.
 4. Le doyen met sur pied un comité de révision formé d'un président, de trois évaluateurs compétents choisis par le corps professoral de la Faculté et d'un directeur de département qui n'a aucun lien avec le cas. À moins de circonstances exceptionnelles, l'auteur de l'évaluation contestée ne siège pas à ce comité. Le doyen adjoint aux études médicales du premier cycle agit en tant que personne-ressource (sans droit de vote). Le comité a pour tâche de revoir le rendement de l'étudiant dans le module ou le stage visé. Pour cela, il a à sa disposition les résultats des évaluations formatives et sommatives pertinentes, les descriptions faites par les chefs de groupe ou

les coordonnateurs de stage et tous les autres documents pertinents qui lui permettront de se faire une opinion impartiale du rendement de la personne. Le comité réexamine le résultat en tenant compte de tous les jugements portés; il peut décider de maintenir, de diminuer ou d'augmenter la note initiale.

5. Le comité d'appel fait rapport de sa décision au doyen, qui en informe l'étudiant, le chef de groupe ou coordonnateur de stage et le conseil de la Faculté dans un délai raisonnable.

Il est possible de faire appel de la décision du comité d'appel au conseil de la Faculté. L'appel doit être fait dans les deux semaines suivant la date de la lettre informant l'étudiant de la décision du comité. Une copie de l'appel doit être envoyée au cabinet du doyen. Le doyen communique la décision finale à l'étudiant ainsi qu'au chef de groupe ou au coordonnateur de stage intéressé.

L'étudiant peut porter en appel la décision du conseil de la Faculté devant le comité du Sénat pour l'étude de cas individuels s'il estime que la procédure n'a pas été appliquée comme il se doit.

Conditions d'obtention du grade de docteur en médecine

Pour obtenir le grade de docteur en médecine, il faut avoir :

- a) rempli les conditions de promotion pour chacune des quatre années d'études du programme de premier cycle en médecine;
- b) réussi à tous les examens des quatre années d'études médicales de premier cycle;
- c) réussi les stages et les matières au choix de la troisième et de la quatrième année;
- d) remboursé toute somme due à l'Université;
- e) satisfait à toutes les autres exigences de l'Université concernant l'obtention du grade;
- f) fait l'objet d'une recommandation d'obtention du grade présentée par le conseil de la Faculté et approuvée par le Sénat de l'Université (voir Renseignements généraux, inscription au diplôme).

VOLET I

Lignes directrices à l'intention des étudiants en médecine 1ère et 2e année de l'Université d'Ottawa

Il vous est fortement conseillé de faire un stage au choix par terme durant votre première et votre deuxième année. Faites preuve d'imagination lorsque vous choisissez vos stages au choix : formation médicale, apprentissage du français, naturopathie, histoire de la médecine, travail communautaire, science fondamentale, santé internationale et hygiène du travail sont des exemples de choix justifiables.

1. Pour vous renseigner sur les possibilités de stage au choix, consulter le catalogue des stages au choix (Electives Catalogue) (<http://www.medicine.uottawa.ca/electives/>), l'Association des facultés de médecine du Canada (<http://www.acmc.ca/>) ou une



personne-ressource dans la collectivité. Prenez contact avec votre superviseur pour vous assurer de la disponibilité et de la faisabilité du stage au choix aux dates et pour la durée demandée.

Il est prévu que le stage au choix soit fait dans une école de médecine canadienne. Si vous envisagez un stage au choix international, ne perdez pas de vue le temps nécessaire pour organiser ce stage. Après avoir trouvé un stage au choix international, vous devrez soumettre votre demande au coordonnateur des stages au choix de l'Université d'Ottawa (elective@uottawa.ca). La demande doit être approuvée par le directeur des stages au choix. Une fois que la faculté a donné son autorisation, il est sage de reconfirmer avec le superviseur.

2. Procurez-vous un Contrat d'apprentissage du stage au choix — Volet initial (Parties 1 et 2) auprès du Bureau des études médicales (Local 2046C). Tous les stages au choix du volet initial doivent être inscrits sur le formulaire d'évaluation qui doit être dûment rempli et signé par le précepteur pour que les stages puissent figurer dans la Lettre du doyen.
3. Remplissez la première partie – Inscription, faites-la signer par le superviseur du stage au choix; veillez à ce qu'il ou elle comprenne bien vos objectifs et discutez des moyens permettant d'atteindre ces objectifs.
4. À la fin du stage au choix, veillez à ce que vous et votre superviseur remplissiez la deuxième partie – Évaluation. Les première et deuxième parties doivent être retournées au coordonnateur des stages au choix, Bureau des études médicales (Local 2046C). Gardez une copie du Contrat d'apprentissage du stage au choix pour vos dossiers.
5. Si vous avez des problèmes durant votre stage au choix, veuillez en informer le coordonnateur des stages au choix par écrit.

Statut d'étudiant spécial pour les stages au choix d'été

Les étudiants qui désirent organiser un stage au choix d'été doivent suivre les étapes 1 à 4 (susmentionnées). En outre, avant de commencer le stage, ils doivent remplir et soumettre un formulaire d'inscription d'étudiant/e spécial/e et verser le droit d'inscription de 25.00\$ à l'Université d'Ottawa.

Le statut d'étudiant spécial ne s'applique pas aux vacances de Noël, car les étudiants sont encore inscrits durant cette période. Le Contrat d'apprentissage du stage au choix peut encore être utilisé.

Assurance

Les étudiants inscrits à l'Université d'Ottawa sont couverts par une assurance-responsabilité et faute professionnelle pendant les stages au choix faits durant l'année scolaire, au Canada ou à l'étranger.

Les étudiants qui font des stages au choix durant l'été doivent s'inscrire à titre d'« étudiant/e spécial/e » (voir plus haut). Le droit d'inscription requis inclut l'assurance-responsabilité et faute professionnelle durant cette période.

Objectifs de la semaine obligatoire de stage à option de pratique clinique de 2e année, volet initial (ou semaine d'études)

Ce stage à option doit permettre aux étudiants de perfectionner leurs compétences en pratique clinique ou d'explorer des domaines de la médecine clinique pour pouvoir prendre une décision éclairée concernant leur formation supérieure à venir. Les buts de ce stage à option dépendront de l'objectif principal que l'étudiant devra atteindre.

Pour vous renseigner sur les différents stages possibles, veuillez consulter le catalogue des stages à option (<http://www.medicine.uottawa.ca/electives/>) ou l'Association des facultés de médecine du Canada (<http://www.acmc.ca/>), ou passez par un contact dans la collectivité. Veuillez également communiquer avec votre superviseur pour vérifier la disponibilité et la faisabilité du stage à option pour les dates et la durée requises.

I Stage à option de perfectionnement des compétences cliniques

Si l'objet du stage à option est le perfectionnement des compétences cliniques, il est bon de suivre les recommandations ci-dessous.

L'étudiant doit chercher un stage où il aura l'occasion de mettre en pratique, sous supervision, les connaissances cliniques de base qu'il a acquises. Il pourra améliorer ces compétences grâce aux commentaires du précepteur. À partir d'une évaluation critique de ses points forts et de ses faiblesses, l'étudiant doit se fixer des objectifs spécifiques à atteindre pendant ce stage. Ces objectifs peuvent faire l'objet d'une discussion avec le précepteur au début du séjour et ils seront évalués à la fin. Ces objectifs doivent être notés sur le formulaire d'évaluation des stages à option du volet initial. La faculté comprend que le stage est de courte durée et qu'il ne permettra d'atteindre que des objectifs limités.

La faculté reconnaît également qu'il peut être difficile d'obtenir 5 journées entières de pratique clinique. Dans de nombreux cabinets de médecine familiale, on recommande à l'étudiant de demander 5 demi-journées. Certains précepteurs peuvent n'accepter d'accorder que 3 demi-journées. Les autres demi-journées pourront être mises à profit pour effectuer des lectures sur les compétences relatives aux examens qui sont pratiqués et sur les nouvelles questions qui sont soulevées par chaque cas. Si vous envisagez un stage dans une unité d'enseignement clinique, vous pouvez demander 3 demi-journées de travail en présence du précepteur et (ou) de l'équipe clinique. Dans d'autres contextes cliniques, on pourra opter pour des variantes de cette solution. Les étudiants devront s'efforcer de mettre à profit cette semaine et de saisir toutes les occasions d'apprentissage à la fois dans le cadre du stage et pendant les autres heures. Les enregistrements vidéo Bates Tapes, qui sont en réserve à la bibliothèque, sont encore considérés comme une très bonne référence pour l'apprentissage des compétences en médecine clinique.

II Recherche de domaines d'intérêt en pratique clinique

Si l'objet du stage est d'explorer des domaines d'intérêt en pratique clinique en vue de faciliter la décision concernant la formation supérieure à venir, il est bon de suivre les recommandations ci-dessous.

Les étudiants doivent demander un stage d'une semaine. Ils doivent rédiger les objectifs du stage et en faire part au précepteur au moment de la préparation. Une partie du temps devrait être passée en présence du précepteur. Il peut y avoir des demi-journées pendant lesquelles on ne prévoit aucune opération ni aucun travail clinique. Il est souhaitable que l'étudiant effectue alors des lectures sur les cas observés et qu'il se prépare à en parler avec son précepteur quand l'occasion se présentera. Plus l'étudiant fera preuve d'intérêt, plus le précepteur lui consacra du temps. De façon générale, le précepteur s'attend à ce que l'étudiant soit prêt à participer à toutes les activités qui se déroulent dans le service choisi, et il lui suggérera peut-être d'assister à certaines d'entre elles. Là aussi, l'étudiant doit mettre à profit le temps dont il dispose pendant son stage pour en apprendre le plus possible sur le domaine de la médecine. Il ne fait aucun doute que les stages à option du volet initial ont permis à certains de nos étudiants d'exclure ou d'envisager plus sérieusement certains secteurs de la médecine en vue de leur formation supérieure. Il existe également des stages dans des spécialités de médecine de laboratoire.

Que l'étudiant opte pour un stage de type I ou de type II, la faculté s'attend à ce qu'il y consacre une semaine. Il vous revient de ne pas laisser passer une telle occasion.

Normalement, le stage à option devrait se dérouler dans une école de médecine canadienne. Si vous envisagez de faire un stage international à option, n'oubliez pas que la mise en œuvre entraînera de longs délais. Après avoir trouvé un stage international, vous devrez remettre votre demande au coordonnateur des stages au Bureau des études médicales (Local 2046C) (elective@uottawa.ca). Avant d'envoyer votre demande, vous devez suivre les directives suivantes :

- Vous devez nous fournir le plus d'information possible sur l'endroit où vous planifiez faire votre stage (pays, titre du stage, nom du superviseur, nom et adresse de l'hôpital, date du stage, etc.).
- Vous devez faire l'analyse du facteur risque que posera votre demande pour votre placement, notamment : stabilité politique, maladies infectieuses, crime, etc. Allez sur le site Web: <http://www.queensu.ca/quic/wsa/orientation/index.htm> (click onto topic 17 which is titled Site-Specific Information for Study / Work / Travel Placements Abroad: Known Hazards). Le site Web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international qui offre des mises à jour concernant la santé et la sécurité à travers le monde est de même très pratique. Le site Web pour le ministère est disponible à l'adresse suivante : http://www.voyage.gc.ca/consular_home-fr.asp.
- Complétez le formulaire d'exonération de responsabilité, renonciation à la réclamation, d'acceptation des risques et indemnisation avant de soumettre votre demande.

La demande doit être approuvée par le Directeur de stages; lorsque la faculté a donné son accord, il est préférable de confirmer le stage auprès du superviseur.

Dans le cadre des stages à option ayant lieu au Canada ou à l'étranger pendant l'année universitaire, les étudiants inscrits à l'Université d'Ottawa bénéficient d'une assurance couvrant la responsabilité civile et la faute professionnelle.

VOLET II

Protocole des stages au choix, étudiants en médecine de 4e année de l'Université d'Ottawa

Total des stages au choix en quatrième année : 14 semaines

Stages au choix internes

1. Choisissez un stage dans le catalogue des stages au choix (<http://www.medicine.uottawa.ca/electives/>), sur le site de l'Association des facultés de médecine du Canada (<http://www.acmc.ca/>) ou par l'intermédiaire d'un contact dans la collectivité. Veuillez communiquer avec votre superviseur pour vérifier la disponibilité et la faisabilité du stage au choix pour les dates et la durée requises.
2. Prenez un formulaire de stage au choix d'externe au Bureau des études médicales. Ce document doit être rempli pour que le stage au choix figure dans la lettre du Doyen et pour que les crédits puissent être accordés. Veuillez respecter les délais qui sont indiqués pour les divers groupes.
3. Veuillez remplir le formulaire de stage au choix d'externe et le renvoyer au coordinateur des stages au choix. Conservez tous les documents relatifs à votre stage.
4. Il est préférable de communiquer avec votre superviseur pour obtenir confirmation avant la date du début du stage.
5. Remettez à votre superviseur une copie du Formulaire d'évaluation de l'externe par le superviseur. Après le stage, assurez-vous qu'il ou qu'elle a rempli le formulaire pour vous permettre de recevoir les crédits correspondants. Après avoir rempli le formulaire d'évaluation du stage au choix par l'externe, faites parvenir les deux documents au bureau des Études médicales de premier cycle.
6. En cas de problème concernant votre stage, veuillez communiquer avec le coordinateur des stages au choix.

Stages au choix externes

1. Veuillez consulter le site Internet de la Faculté de médecine, le coordonnateur des stages au choix ou toute autre personne.
2. Mêmes étapes que ci-dessus.

Stages au choix internationaux

1. Mêmes étapes que ci-dessus.
2. Normalement, le stage au choix se déroule dans une école de médecine canadienne. Si vous envisagez de faire un stage au choix international, n'oubliez pas que la mise en œuvre entraînera de longs délais. Après avoir trouvé un stage international, vous devrez remettre votre demande au coordonnateur des stages au Bureau des études médicales



(elective@uottawa.ca). Avant d'envoyer votre demande, vous devez suivre les directives suivantes :

- Vous devez nous fournir le plus d'information possible sur l'endroit où vous planifiez faire votre stage (pays, titre du stage, nom du superviseur, nom et adresse de l'hôpital, date du stage, etc.).
- Vous devez faire l'analyse du facteur risque que posera votre demande pour votre placement, notamment : stabilité politique, maladies infectieuses, crime etc. Allez sur le site web:
<http://www.queensu.ca/quic/wsa/orientation/index.htm>
(click onto topic 17 which is titled Site-Specific Information for Study / Work / Travel Placements Abroad: Known Hazards). Le site web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international qui offre des mises à jour concernant la santé et la sécurité à travers le monde est de même très pratique. Le site web pour le ministère est disponible à l'adresse suivante :
http://www.voyage.gc.ca/consular_home-fr.asp.
- Complétez le formulaire d'exonération de responsabilité, renonciation à la réclamation, d'acceptation des risques et indemnisation avant de soumettre votre demande.

La demande doit être approuvée par le Directeur des stages ; lorsque la Faculté a donné son accord, il est préférable de confirmer le stage auprès du superviseur.

Assurance

Dans le cadre des stages au choix ayant lieu au Canada ou à l'étranger pendant l'année universitaire, les étudiants inscrits à l'Université d'Ottawa bénéficient d'une assurance couvrant la responsabilité civile et la faute professionnelle.

Programmes

Sommaire des programmes

La Faculté de médecine offre un programme de quatre ans menant au grade de M.D., des programmes d'études de deuxième et troisièmes cycles menant à la maîtrise et au doctorat en anatomie, en biochimie, en microbiologie, en immunologie, en pharmacologie, en physiologie et également une maîtrise en épidémiologie et en médecine sociale. Les membres de la Faculté enseignent divers cours pour les facultés des Sciences et des Sciences de la santé.

À ces programmes vient s'ajouter la formation médicale postdoctorale offerte en médecine familiale et dans bon nombre de spécialités et sous-spécialités agréées par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada. Notons aussi la formation médicale permanente pour les médecins qui désirent parfaire leurs connaissances et compétences spécialisées.

Les centres de formation en médecine familiale sont rattachés à l'Hôpital d'Ottawa (campus Civic et Général), au Service de santé des sœurs de la Charité d'Ottawa et à l'Hôpital Montfort.

L'apprentissage des soins aux personnes hospitalisées se fait à l'Hôpital Montfort et aux campus Civic et Général. La formation communautaire en médecine familiale est offerte à Sudbury et dans les hôpitaux de la grande région d'Ottawa. Les étudiants qui souhaitent faire leur formation en milieu communautaire francophone peuvent le faire à l'Hôpital Montfort. De plus, le Département de médecine familiale a mis sur pied divers centres de formation pratique hors des hôpitaux de soins tertiaires.

L'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, voisin de l'Hôpital d'Ottawa (campus Civic), possède des installations spécialisées de formation et de recherche en cardiologie. C'est aussi au campus Civic que se trouve l'Institut de recherche en santé d'Ottawa.

En 1992, l'Hôpital d'Ottawa (campus Général, antérieurement l'Hôpital général d'Ottawa) a ouvert de nouvelles installations qui abritent l'Institut de l'œil de l'Université d'Ottawa. La même année, l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario inaugurerait un nouveau pavillon consacré à la recherche. En 1995, l'Hôpital d'Ottawa (campus Général) a achevé de grands travaux d'expansion de ses installations de recherche et du Centre régional de cancérologie d'Ottawa. Les services de santé du Royal Ottawa ont aussi accru leurs installations de recherche avec la création de l'Institut de recherche en santé mentale et de l'Institut de recherche et de développement en réadaptation.

Depuis sa fondation, l'Université d'Ottawa met tout en œuvre pour offrir des cours et des programmes en anglais et en français (aux deux principaux groupes linguistiques et culturels du Canada). La Faculté de médecine appuie ce principe, conformément aux traditions de l'Université et au mandat particulier de celle-ci en Ontario à titre du seul établissement universitaire bilingue offrant un programme de formation médicale dans les deux langues.

Grade de docteur en médecine – Nature du programme

Pendant leur formation de premier cycle, les étudiants acquièrent les connaissances, les compétences et les comportements qui leur permettront de reconnaître, de comprendre et d'appliquer les meilleurs moyens de prévenir et de traiter les problèmes de santé les plus fréquents et les plus graves. Le programme intègre les cours de sciences fondamentales et cliniques tout au long des quatre années d'études. Il met aussi un accent particulier sur la promotion de la santé et la prévention des maladies. Enfin, il répond aux aptitudes et aux besoins individuels et s'adapte à l'évolution de la société et du régime de soins de santé.

La Faculté privilégie l'autoapprentissage. Faits et principes sont enseignés selon une approche multidisciplinaire et par le biais de la recherche de solutions à des problèmes cliniques. Les cours magistraux et les séminaires servent à analyser des notions fondamentales, examiner des progrès récents et à étudier des sciences biomédicales inhérentes à la pratique médicale. Au sein d'une équipe médicale multidisciplinaire, les étudiants reçoivent une formation pratique en soins primaires, secondaires, tertiaires et ambulatoires.

Échelonné sur quatre années, le programme se divise en deux volets. Le premier, d'une durée de 70 semaines, est centré sur l'étude des notions biomédicales fondamentales et se compose de 14 modules pluridisciplinaires. Les étudiants acquièrent des compétences en communication et en travail clinique au fil de leurs études sur les systèmes du corps humain. Le deuxième volet, qui dure deux années, est consacré aux stages cliniques. Quatorze semaines sont réservées à des matières au choix. En quatrième année, quatre semaines sont consacrées à la révision des notions de base dans le cadre du cours préparatoire à l'obtention du titre de licencié du Conseil médical du Canada (L.C.M.C.).

Objectifs

Les titulaires d'un diplôme en médecine de l'Université d'Ottawa posséderont les connaissances essentielles, les attitudes et les habiletés nécessaires à tout médecin pour maintenir ou rétablir la santé des individus, réduire le plus possible leurs infirmités et leur souffrance. Ils devront être capables d'évaluer de façon critique les publications scientifiques dans le domaine de la santé. Ces diplômés seront également prêts à continuer leur formation en vue d'obtenir et de maintenir, par l'éducation continue, la compétence requise d'un omnipraticien, médecin de famille, spécialiste ou chercheur. La réalisation de ces objectifs s'accomplira dans une ambiance de haut savoir permettant le développement de la créativité scientifique, la stimulation de la curiosité intellectuelle et l'atteinte de l'excellence scolaire.

Pour obtenir le doctorat, il faut atteindre les objectifs généraux suivants :

1. Être capable d'identifier, chez les individus exposés au risque, les problèmes de santé les plus fréquents et les plus importants,



- et d'appliquer à leur égard des mesures préventives appropriées, y compris le dépistage, l'éducation en matière de santé et d'autres moyens visant à réduire les risques de maladie.
2. Être capable de diagnostiquer et de traiter les problèmes de santé les plus fréquents et les plus importants.
 - a) Faire preuve d'une connaissance suffisante des sciences biologiques pour expliquer un fonctionnement normal et les principes étiologiques des problèmes de santé les plus fréquents et les plus importants.
 - b) Faire preuve d'une connaissance suffisante de la pathophysiologie des problèmes de santé les plus fréquents et les plus importants.
 - c) Être capable de diagnostiquer les problèmes de santé les plus fréquents et les plus importants. Cela exige les compétences nécessaires pour :
 - i) interroger des patients;
 - ii) établir les antécédents médicaux pertinents;
 - iii) pratiquer un examen clinique adéquat;
 - iv) élaborer un diagnostic différentiel;
 - v) établir un diagnostic provisoire à l'aide d'examen diagnostiques et de laboratoire.
 - d) Être capable de consigner, sous une forme concise et logique, les données cliniques essentielles, c'est-à-dire :
 - i) les antécédents médicaux;
 - ii) l'examen physique;
 - iii) les ordonnances médicales et les prescriptions pharmaceutiques;
 - iv) les notes d'évaluation;
 - v) le sommaire au congé.
 - e) Démontrer une connaissance des principes thérapeutiques applicables aux problèmes de santé les plus fréquents et les plus importants. Cela suppose une connaissance adéquate :
 - i) de la pharmacothérapie;
 - ii) de la physiothérapie et de la médecine de réadaptation;
 - iii) des soins auxiliaires et des services communautaires disponibles.
 3. Être capable de reconnaître et de commencer à traiter les cas, moins fréquents mais tout aussi importants, de maladies sérieuses et d'états prémorbides dont l'évolution naturelle peut être modifiée par une intervention immédiate ou précoce.
 4. Être capable d'appliquer les théories et les concepts scientifiques médicaux à la résolution des problèmes cliniques.
 5. Être capable d'autoéducation et d'apprentissage autodirigé. Cela présuppose la capacité de reconnaître ses propres besoins d'apprentissage, de choisir les ressources pédagogiques appropriées et d'évaluer son progrès personnel.
 6. Être capable de juger de façon critique les méthodes de traitement ou de recherche utilisées en sciences de la santé.
 7. Être capable de s'intégrer au sein des équipes de santé en faisant preuve de coopération, d'initiative et des qualités de leadership appropriées.
 8. Être capable d'enseigner à ses patients, aux membres de la communauté, au personnel de santé, aux étudiants en médecine et aux autres médecins, les sujets qui relèvent de sa compétence.
 9. Connaître les besoins en soins de santé de la société à tous points de vue : physique, mental, sociétal et spirituel. Être capable de souplesse et d'adaptation pour répondre aux besoins changeants de cette société.
 10. Être capable de reconnaître et de proposer des solutions aux grands problèmes moraux, éthiques et juridiques de la pratique médicale. Le comportement des étudiants-médecins devra être conforme à un code acceptable d'éthique professionnelle, tel que celui de l'Association médicale canadienne (avril 1990).
 11. Être capable de dispenser ces soins en tenant compte des répercussions de la maladie sur l'individu et sur la famille.

Description du programme – Volet initial

Durant les deux premières années du programme de médecine (volet initial), les étudiants apprennent les principes biomédicaux essentiels à la poursuite de leur formation de base et aux études de maîtrise et de doctorat. Par la solution de problèmes, ils s'instruisent en sciences fondamentales : anatomie et neurobiologie macroscopique, embryologie, histologie, biochimie, physiologie, nutrition, génétique, pharmacologie, pathologie, microbiologie, immunologie, épidémiologie et histoire de la médecine. Ils acquièrent la capacité de décrire et d'expliquer les caractéristiques biologiques fondamentales de la « normalité » et des « anomalies », y compris celles de la croissance et du développement. La Faculté expose les étudiants très tôt aux problèmes des malades afin de les amener à reconnaître et à expliquer les répercussions biologiques et psychosociales de la maladie sur les personnes atteintes, leur famille et la collectivité.

L'acquisition des connaissances et des compétences requises pour faire un examen physique utile et une entrevue médicale commence très tôt durant le volet initial. Cet apprentissage augmente en complexité au fil des quatre années d'études. Les apprentis médecins se familiarisent aussi avec les grands aspects médico-juridiques et déontologiques de la pratique médicale.

La Faculté organise une semaine d'orientation au début de la première année pour aider les nouveaux arrivés à se familiariser avec le milieu d'enseignement, les renseigner sur les ressources à leur disposition et les initier à l'apprentissage en groupe.

Le programme du volet initial comporte 13 modules pluridisciplinaires interrompus par un congé de deux semaines pour Noël et un autre d'une semaine en mars. La classe de 40 étudiants est répartie en groupes de huit personnes. Les membres de chaque groupe progressent ensemble pendant les deux premières années d'études.

Un après-midi par semaine est consacré aux aspects psychosociaux touchant la protection de la santé, la prévention des maladies, la maladie et la perte de facultés physiques ou mentales, les rapports patients-médecins, les questions déontologiques, morales et médico-juridiques, l'épidémiologie et l'histoire de la médecine. L'acquisition des compétences cliniques préalables aux stages occupe un autre après-midi par semaine.

Les modules pluridisciplinaires du volet initial présentent les caractéristiques suivantes :

- a) subdivision selon les principaux organes du corps humain;
- b) synthèse des sciences fondamentales et cliniques à la suite de l'apprentissage par problème;
- c) intégration, dans chaque module, des compétences essentielles pour établir les antécédents médicaux (anamnèse) et établir un diagnostic;
- d) présentation, dans chaque module, des grands principes en santé de l'individu et de la communauté.

L'objectif de la Faculté de médecine est de favoriser l'apprentissage autodirigé en petits groupes en français pour ceux dont la langue d'usage est le français. La Faculté se réserve néanmoins le droit d'adapter les modalités pédagogiques selon la disponibilité des professeurs pouvant s'exprimer en français.

Description du programme – Volet terminal

Conformément à la philosophie générale du nouveau programme de médecine, les deux dernières années d'études (volet terminal) restent axées sur la mise en pratique des notions scientifiques. Les sciences biomédicales et les sciences cliniques sont combinées pour améliorer la prise des décisions en matière de santé et pour promouvoir l'éducation continue.

Le volet terminal comprend une série de stages cliniques grâce auxquels les apprentis médecins se familiarisent avec les problèmes de santé les plus fréquents et les plus graves de la population. Les étudiants sont exposés à des problèmes cliniques dans divers milieux : hôpitaux, unités de soins ambulatoires ou de consultation externe, pratique médicale dans la communauté, etc.

Des périodes réservées à l'étude permettent aux stagiaires de travailler en groupe pour sonder en profondeur les problèmes des malades. Les stagiaires acquièrent les compétences voulues pour constater l'interaction des facteurs biologiques, psychologiques, sociaux et culturels dans l'évolution de la maladie. De plus, pour éveiller l'intérêt des futurs médecins, les sensibiliser à la diversité des spécialités médicales et élargir leurs objectifs personnels, le programme réserve du temps aux matières au choix.

Année d'enrichissement

Études médicales du premier cycle

Description

Une année d'enrichissement pendant le programme médical du premier cycle fournit des occasions uniques de vivre d'autres expériences en complément de la formation de base en médecine. L'étudiant ou l'étudiante a alors la chance d'exploiter des domaines d'intérêt et d'acquérir d'autres compétences et aptitudes, et ce, avant même de recevoir son diplôme en médecine. L'année d'enrichissement lui permet aussi d'explorer un plus grand nombre de situations en milieu clinique, avant de choisir sa spécialité.

Le programme comporte un minimum de 44 semaines de formation supervisée et évaluée dans un ou des centres que la Faculté de médecine a approuvés. Sur le plan international, les centres de formation admissibles sont ceux que l'organisation Mondiale de la Santé (OMS) reconnaît.

Objectifs

1. Offrir de la formation approfondie dans des domaines d'intérêt ayant rapport à la pratique médicale future. Il peut s'agir d'un stage à option en sciences fondamentales ou en sciences cliniques ou encore d'une année de recherche; la formation peut se faire dans la région ou à l'étranger.
2. Fournir à l'étudiant ou l'étudiante une plus vaste gamme d'expériences cliniques pour faciliter son choix de spécialité.
3. Lui permettre de maîtriser une variété de compétences qui ne sont pas traitées dans le programme de base actuel du premier cycle.

Conditions de candidature

Il est possible de s'inscrire à une année d'enrichissement après avoir terminé avec succès la troisième ou quatrième année d'études en médecine. Par contre, si l'année d'enrichissement est axée sur la recherche, elle peut commencer à la fin de la deuxième année d'études. Un étudiant ou une étudiante qui fait l'année d'enrichissement après la quatrième année se présente à l'examen du Conseil médical du Canada à la fin de cette année supplémentaire.

Ceux et celles qui désirent faire une année d'enrichissement doivent d'abord consulter l'une des Doyennes adjointes (Dr. Linda Peterson - volet anglophone et Dr. Brigitte Bonin - volet francophone). Il ne peut y avoir plus de dix inscriptions par niveau d'études et chaque personne doit se trouver un superviseur ou une superviseuse parmi le corps professoral.

Inscription / Droits de scolarité

Une fois sa candidature approuvée par la doyenne adjointe, il faut s'inscrire au cours ELE 3951 pour les trois sessions pertinentes (c.-à-d. automne, hiver, été) et payer le plein montant des droits de scolarité (pour deux sessions). Les mêmes frais de scolarité que les étudiants entrant en quatrième année sont applicables à ce programme. L'étudiant ou l'étudiante a ainsi droit à tous les privilèges, notamment l'admissibilité aux bourses et prêts. Il ou elle reste au même niveau que l'année d'études qu'il ou elle vient de terminer; ainsi, si l'année d'enrichissement se déroule entre la troisième et la quatrième année, la personne est inscrite de nouveau en troisième année pour la durée de l'année d'enrichissement. Elle doit remplir les formulaires appropriés pour les stages à option et les remettre au coordonnateur des stages, Julie Clavelle qui peut être rejoint à l'adresse électronique suivante: elective@uottawa.ca ou au numéro de téléphone suivant: 562-5800 poste 8126.

Remboursement

En présentant les reçus originaux, il est possible d'obtenir un remboursement allant jusqu'à 70 % des droits de scolarité pour les dépenses valables engagées : le transport, le logement (excluant les repas), les droits d'inscription au centre de formation hôte, etc. Karine Barthélémy vous procurera, au besoin, l'aide nécessaire en ce qui a trait à vos réclamations.

Évaluation / Notation

L'étudiant ou l'étudiante qui peut attester avoir terminé le programme de 44 semaines avec succès reçoit la note de passage.



Julie Clavelle, le coordonnateur des stages, doit recevoir toutes les évaluations pour son ou ses stages à option et tous les rapports confirmant ses activités de recherche, à défaut de quoi il ou elle obtiendra une note d'échec qui paraîtra sur son relevé de note et peut-être dans la lettre du doyen.

Réservations

Karine Barthélémy, l'assistante administrative aux doyennes adjointes, se chargera des réservations et gardera vos demandes. Elle peut être contactée au numéro suivant: 562-5800 poste 8561 ou par adresse électronique: kbarthel@uottawa.ca.

Descriptions de cours du programme

Volet I – Cours de première et deuxième année

MED1500 Développement et homéostasie

Module de six semaines portant sur les notions fondamentales de santé et de maladie et leur incidence sur les appareils du corps humain. Étude de la structure, de la fonction et des mécanismes homéostatiques des systèmes du corps humain en mettant l'accent sur les modes de communication biologique. Examen de l'interaction des facteurs génétiques, infectieux, métaboliques, néoplasiques, traumatiques et environnementaux avec l'organisme humain. Initiation au rôle du médecin dans l'équipe de soins de santé. Apprentissage des principes d'une communication efficace, de la gestion du temps et du stress et de la participation à un groupe. Examen des facteurs psychosociaux qui influent sur la santé et la maladie.

MED1502 Hématologie et néoplasie

Ce module d'une durée de cinq semaines porte sur l'étude de la structure et de la fonction normales et anormales des composants du sang périphérique et de la moelle osseuse ainsi que sur la biologie et la pathologie du sang et sur la néoplasie. Étude de l'hémostase et de la thrombose normale et anormale. Présentation des maladies banales et importantes du sang et de la moelle. Enseignement des compétences nécessaires à l'évaluation critique des résultats de tests diagnostiques. Étude des principes et des stratégies d'interventions thérapeutiques, y compris les modalités pharmacologiques, chirurgicales, radiothérapeutiques et comportementales.

MED1533 Infection et réponse de l'hôte

Ce module de cours d'une durée de six semaines présente les principes fondamentaux de l'immunologie et les mécanismes intégrés de défense de l'hôte contre les micro-organismes. L'accent est mis sur les composantes du système immunitaire normal et sur l'interaction des tissus immunitaires et des systèmes organiques constitutifs en réponse aux micro-organismes pathogènes. Examen des troubles du système immunitaire qui se manifestent sous la forme d'une immunodéficience et d'une hypersensibilité, p. ex., troubles atopiques, maladies auto-immunes ou rejet du greffon. Introduction à la biologie et au pouvoir pathogène des micro-organismes ainsi qu'aux principes fondamentaux des traitements antimicrobiens, anti-inflammatoires et immunosuppresseurs. Exploration du rôle de l'hygiène, de la vaccination, de la chimio prophylaxie et de la nutrition dans la prévention des

maladies transmissibles. Examen des dimensions psychosociales des affections chroniques.

MED1504 Appareil cardiovasculaire

Module de six semaines consacré à l'étude des caractéristiques anatomiques, embryologiques, physiologiques et physiopathologiques du cœur et du système vasculaire périphérique. Étude des maladies courantes et graves par la résolution de problèmes : hypertension, maladies vasculaires périphériques, affections artérielles, coronaires, ventriculaires, myocardiques et congénitales. Mise en valeur de l'analyse critique des méthodes d'évaluation et des interventions thérapeutiques. Les futurs médecins apprennent à évaluer les facteurs de risque et les répercussions épidémiologiques et économiques des troubles cardiaques les plus fréquents.

MED1505 Appareil respiratoire

Module de cinq semaines axé sur l'étude des caractéristiques anatomiques, histologiques et physiologiques du poumon et des maladies les plus fréquentes et les plus graves qui le touchent. Exercices de laboratoire relatifs aux épreuves fonctionnelles respiratoires et aux techniques d'imagerie. Examen des maladies pulmonaires, professionnelles, avec une insistance particulière sur les risques liés à l'usage du tabac.

MED1506 Appareil rénal

Module de six semaines conjuguant l'étude des notions biomédicales avec celle des mécanismes pathogéniques causant les maladies les plus fréquentes et les plus graves du rein et des voies urinaires. Une attention particulière est accordée aux mécanismes homéostatiques régissant la composition des liquides organiques et aux caractéristiques physiopathologiques des déséquilibres des liquides et des électrolytes. Parmi les autres troubles à l'étude figurent : l'hypertension, l'insuffisance rénale, l'urolithiase, les infections et les tumeurs urinaires. Apprentissage des caractéristiques cliniques de chaque affection, de la physiopathologie et de la pathologie connexes, des méthodes d'investigation, de l'épidémiologie et des moyens d'intervention thérapeutiques. Examen des dimensions sociales et déontologiques liées à certaines de ces maladies.

MED1508 Développement des aptitudes cliniques I

Ce cours présente les techniques d'entrevue, en mettant l'accent sur la communication efficace entre le médecin et le patient ainsi que sur la rédaction des antécédents cliniques d'un patient ayant une affection chronique. Présentation magistrale des principes fondamentaux du diagnostic physique. Enseignement clinique des techniques de diagnostic en petits groupes.

MED2501 Endocrinologie

Module de cinq semaines axé sur l'étude des troubles endocriniens et métaboliques, au moyen de l'intégration des sciences fondamentales et de problèmes cliniques. Les futurs médecins apprennent à reconnaître les manifestations cliniques de ces affections, à mettre en pratique des démarches d'investigation, à interpréter les résultats et à prodiguer le traitement et les soins appropriés. Insistance sur l'importance de l'autogestion de maladies chroniques comme le diabète sucré. Le cours comporte l'étude des

troubles de l'axe hypothalamo-hypophysaire-surrénal, de la thyroïde, du pancréas endocrine et du métabolisme des minéraux et des lipides.

MED2502 Appareil reproducteur et sexualité

Module de cinq semaines. À la lumière de cas cliniques, les futurs médecins étudient les caractéristiques anatomiques, embryologiques et histologiques des appareils reproducteurs de la femme et de l'homme. Le champ d'études inclura également les saignements vaginaux, la contraception, la grossesse, l'évaluation de la santé du nouveau-né et l'évaluation du sein et du scrotum. Insistance sur les particularités des antécédents médicaux et de l'examen physique des hommes, des femmes enceintes et des femmes en général. Étude des facteurs physiologiques, psychologiques, culturels et sociaux liés au développement sexuel, à la fertilité, aux maladies transmises sexuellement et à la sénescence.

MED2503 Appareil locomoteur

Module de cinq semaines consacré à l'étude des troubles locomoteurs et basé sur la connaissance des caractéristiques embryologiques, anatomiques, histologiques et radiologiques normales des os, des muscles, du système vasculaire et de l'innervation. Examen de la physiopathologie et de la symptomatologie des troubles inflammatoires, dégénératifs, traumatiques, néoplasiques et métaboliques les plus fréquents et les plus graves. Acquisition des compétences cliniques nécessaires pour l'examen de l'appareil locomoteur et initiation à l'interprétation des tests de laboratoire.

MED2504 Système nerveux

Module de six semaines, à la deuxième année d'études, consacré à l'étude du développement, de l'anatomie et de la neurobiologie, de la physiologie et de la physiopathologie des systèmes nerveux central et périphérique et des aspects pharmacologiques connexes. Les problèmes cliniques abordent entre autres le rôle des dérèglements génétiques dans les maladies neurologiques et les cas de troubles circulatoires, dégénératifs, néoplasiques et infectieux. L'examen neurologique au chevet du patient, les méthodes d'investigation et les principes de traitement complètent le programme.

MED2505 Psychisme

Module de cinq semaines consacré à l'étude des problèmes psychiatriques les plus fréquents et les plus graves en médecine familiale; troubles de comportement chez les enfants, dysfonctionnements familiaux, psychoses fonctionnelles, anxiété, troubles de la personnalité, problèmes découlant d'une maladie physique, de l'abus d'alcool et de drogues, maladies dégénératives, etc. Étude en contexte des questions déontologiques et médico-juridiques, avec une insistance particulière sur les conséquences dans la société, en ce qui a trait, par exemple, au SIDA, à la violence contre les enfants, aux patients en psychogériatrie.

MED2506 Appareil sensoriel

Module de trois semaines consacré à l'examen des notions les plus importantes et des troubles courants en dermatologie, en oto-rhino-laryngologie et en ophtalmologie. Acquisition des compétences requises pour diagnostiquer et traiter les troubles

mineurs et urgents. L'accent est mis sur la reconnaissance des manifestations des troubles généraux les plus fréquents.

MED2507 Appareil digestif

Module de six semaines axé sur les troubles les plus fréquents et les plus graves du tractus gastro-intestinal, du foie, du cholédoque et du pancréas. Apprentissage des caractéristiques anatomiques, histologiques et physiologiques du tractus digestif par l'examen des mécanismes sous-jacents aux maux dont se plaignent les malades. Acquisition des compétences cliniques requises : l'anamnèse, l'examen physique, la planification des investigations diagnostiques et leur interprétation et les modalités thérapeutiques.

MED2508 Développement des aptitudes cliniques II

Ce cours vise à approfondir les techniques d'entrevue en mettant l'accent sur les questions délicates. L'étudiant apprend à identifier les antécédents des patients et à faire un examen physique. L'accent est mis sur l'examen physique d'un organe spécifique.

Volet II - Stages cliniques (Programme francophone)

CLI 3501 : STAGE PRÉPARATOIRE

Ce stage d'une durée de trois semaines initie l'étudiant aux diverses tâches hospitalières. Ce stage se déroule dans un hôpital communautaire. L'étudiant est assigné à un médecin de famille et assume les différentes activités reliées à la pratique médicale : admissions, gardes, tournées, techniques, présentations de cas. Le stage est complété par une série de cours théoriques et pratiques.

CLI 3502 : CHIRURGIE

Ce stage d'une durée de six semaines inclut quatre semaines de chirurgie générale et deux semaines d'orthopédie ou d'urologie. Ce stage est offert à l'Hôpital Montfort et au CHVO – Pavillon de Hull. L'étudiant assume diverses responsabilités progressives : visites hospitalières, cliniques externes, assistance opératoire, toujours sous la supervision directe du chirurgien. Une série de cours complétera le stage.

CLI 3503 : MÉDECINE INTERNE

Ce stage d'une durée de six semaines inclut quatre semaines de médecine interne générale et deux semaines de gastro-entérologie ou de cardiologie. Ce stage est offert à l'Hôpital Montfort. L'étudiant est assigné à un précepteur suivant un concept d'unité d'enseignement ouverte. Des patients hospitalisés sont assignés à l'étudiant toujours sous la supervision directe du précepteur. L'étudiant participera aussi aux cliniques ambulatoires, aux services de consultation et aux soins intensifs. Des séances d'apprentissage au raisonnement clinique complèteront le stage.

CLI 3504 : CLINIQUE EXTERNE

(Nouveau texte en fichier séparé)

Ce stage d'une durée de 6 semaines inclut 2 semaines obligatoires de pédiatrie ambulatoire, 1 semaine obligatoire dans chacune des spécialités suivantes : ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, et 2 semaines au choix dans les spécialités suivantes : gériatrie, radiologie, dermatologie, médecine de réadaptation et autres spécialités des soins ambulatoires. Quelques-unes des spécialités



au choix ne sont disponibles qu'en anglais. Les activités cliniques auront lieu dans des cabinets privés. Des cours compléteront ce stage, notamment en médecine communautaire. Les étudiants pourront choisir de compléter 4 semaines de ce stage en régions rurales ou localités insuffisamment desservies (le Nord, l'Est et l'Ouest de l'Ontario).

CLI 3506 : OBSTÉTRIQUE ET GYNÉCOLOGIE

Ce stage d'une durée de six semaines se déroule à l'Hôpital Montfort et dans les cliniques affiliées. L'étudiant fera l'acquisition des connaissances et compétences requises pour le suivi obstétrical et l'accouchement. Il participera aussi aux diverses cliniques axées sur la gynécologie. Il assistera également en salle d'opération. Des cours seront également offerts. (NOTE : la version anglaise de cette dernière phrase ne correspond pas tout à fait.)

CLI 3507 : PÉDIATRIE

Ce stage d'une durée de six semaines se déroule au CHVO-Pavillon de Gatineau. L'étudiant fera l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires pour faire l'évaluation globale d'un enfant, du stade néonatal jusqu'à l'adolescence. Le programme procure une large gamme d'expériences cliniques illustrant les principes généraux et fondamentaux de la pédiatrie, notamment la croissance et le développement, la prévention, les problèmes courants et ceux qui requièrent une intervention d'urgence, dans un milieu hospitalier, une unité de soins ambulatoires ou un service communautaire. L'apprentissage par résolution de problèmes, des séminaires d'introduction et des cours magistraux renforcent la formation.

CLI 3508 : PSYCHIATRIE

Ce stage d'une durée de six semaines est partagé entre la psychiatrie adulte, la psychogériatrie et la pédopsychiatrie. L'étudiant acquerra les compétences nécessaires pour procéder à l'évaluation psychiatrique. Il fera des apprentissages dans le traitement des malades hospitalisés sur l'unité psychiatrique et des patients (enfants - adultes - personnes âgées) dans les unités de soins ambulatoires. Il acquerra des connaissances pratiques en psychopharmacothérapie et dans les divers types de psychothérapie. Il participera aux consultations psychiatriques auprès de patients hospitalisés en médecine et en chirurgie, qui présentent des troubles mentaux. Un programme de formation théorique complètera le stage. L'étudiant peut faire quatre semaines dans un milieu de soins primaires dans une communauté dans le Nord, en région rurale ou dans une localité insuffisamment desservie.

CLI 3509 : MÉDECINE FAMILIALE

Ce stage d'une durée de six semaines se déroulera principalement au cabinet d'un médecin de famille assigné. L'étudiant pourra participer aux activités quotidiennes propres à la médecine familiale en étant exposé à une variété de problèmes cliniques touchant tous les groupes d'âge. Des séances de tutorats compléteront l'apprentissage clinique. Des notions de médecine fondée sur des preuves seront intégrées à la pratique quotidienne ainsi qu'aux tutorats. Les étudiants pourront choisir de compléter semaines de ce stage dans les régions suivantes : Hawkesbury en Ontario, Saint-Boniface au Manitoba, régions rurales ou localités insuffisamment desservies (le Nord, l'Est et l'Ouest de l'Ontario).

CL1 3510 : SOINS AIGUS (MÉDECINE D'URGENCE ET ANESTHÉSIE)

Ce stage d'une durée de six semaines inclut quatre semaines de médecine d'urgence et deux semaines d'anesthésie. Le stage se déroule à l'Hôpital Montfort et à l'Hôpital général de Hawkesbury and District General Hospital Inc.. L'étudiant sera exposé à une variété de problèmes dans un contexte de soins aigus. Il aura la chance d'effectuer certaines techniques propres au contexte d'urgence et à l'anesthésie-réanimation. Des cours portant sur les états pathologiques les plus souvent traités en salle d'urgence seront offerts.

Stages au choix et stages à option

CLI4504 Stage au choix

Période de 14 semaines consacrée à une activité qui permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances et son expérience dans une science biomédicale ou une spécialité clinique de son choix. L'apprenti médecin peut choisir une activité dans le répertoire des cours offerts à la Faculté de médecine ou opter pour un stage externe approuvé par le président du comité des matières au choix.

CLI4501 Stage à option en soins ambulatoires

Période de quatre semaines consacrée à l'approfondissement d'une spécialité des soins ambulatoires, par exemple la dermatologie, l'oncologie, la gériatrie, la réadaptation, les soins palliatifs, la radiologie (en consultation externe) et la consultation pré-admission en chirurgie. Ce stage peut se dérouler dans une communauté du nord, en région rurale ou dans une localité insuffisamment desservie.

CLI4502 Stage à option en chirurgie

Séjour de quatre semaines dans un hôpital d'Ottawa. Deux semaines sont consacrées à l'orthopédie ou à l'urologie et deux semaines, au choix, à la chirurgie cardiaque, thoracique, vasculaire ou plastique ou à la neurochirurgie.

CLI4503 Stage à option en médecine

Séjour de quatre semaines dans un hôpital à Ottawa. Familiarisation avec diverses sous-spécialités de la médecine interne dans un hôpital d'enseignement de soins actifs avec prolongement dans la consultation externe.

CLI4505 Révision générale

À la fin de la quatrième année d'études, une période de quatre semaines est consacrée à la révision générale des principes scientifiques fondamentaux dans l'exercice de la médecine. Elle fournit l'occasion d'intégrer les expériences et d'y réfléchir en vue de la prochaine étape de formation. La formation spécialisée en soins cardiaques (ACLS - advanced cardiac life support) se donne en même temps que la période de révision.

Études médicales postdoctorales

La Faculté de médecine offre des programmes de résidence et de micro-spécialisation aux personnes diplômées des écoles de

médecine du Canada et d'ailleurs. Pour plus de détails, consulter le site Internet au www.med.uottawa.ca/postgrad/.

Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada reconnaît les programmes offerts dans les disciplines suivantes : anatomie-pathologie, anesthésie, cardiologie, chirurgie cardiaque, chirurgie générale, chirurgie orthopédique, chirurgie thoracique, chirurgie pédiatrique, dermatologie, endocrinologie et métabolisme, gastroentérologie, génétique médicale, gériatrie, hématologie pathologique, hématologie, maladies infectieuses (adultes et enfants), , médecine d'urgence (adultes et enfants), médecine interne, médecine physique et réadaptation, microbiologie, néphrologie (adultes et enfants), neurochirurgie, neurologie (adultes et enfants), obstétrique et gynécologie, oncologie médicale, oncologie radiologique, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, pathologie générale, pédiatrie, pneumologie, psychiatrie, radiologie diagnostique, rhumatologie, urologie et chirurgie vasculaire. Programmes d'agrément sans certificat : soins intensifs (adultes et enfants), médecine maternelle et foetale, médecine néonatale et périnatale, médecine palliative et endocrinologie gynécologique de la reproduction et de l'infertilité.

Le Collège des médecins de famille du Canada reconnaît également les programmes de médecine familiale, médecine d'urgence, soins aux personnes âgées et soins palliatifs.

On peut obtenir des renseignements sur ces programmes en s'adressant au directeur du programme concerné ou au bureau du doyen adjoint aux études médicales postdoctorales de la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa. Tél. : (613) 562-5413

Courriel : pgme@uottawa.ca;

Enseignement médical permanent

Le Bureau de l'enseignement médical permanent comporte trois volets. Pour plus de renseignements sur ceux-ci, communiquez avec la directrice de l'enseignement médical permanent.

1. **Cours et ateliers** : Des cours et des ateliers sont organisés fréquemment durant l'année. Ils couvrent toute une gamme de sujets et sont adaptés aux besoins particuliers d'apprentissage du groupe ciblé. Les sujets couverts peuvent comprendre une vue d'ensemble ou des discussions orientées sur des thèmes particuliers, mais des efforts sont déployés afin de présenter les données cliniques les plus récentes. La majorité des activités de formation planifiées par le Bureau de l'enseignement médical permanent s'adresse aux médecins de famille ou d'autres spécialités. Des colloques sont organisés annuellement pour les spécialistes en dermatologie, en chirurgie générale, en orthopédie, en ophtalmologie, en psychiatrie, en obstétrique et gynécologie et autres spécialités. Ces colloques sont dirigés par les divisions ou les départements universitaires ou hospitaliers respectifs.
2. **Recherche** : Le Bureau de l'enseignement médical permanent peut venir en aide aux départements qui désirent faire de la recherche dans ce domaine.
3. **Stage de formation clinique** : Conjointement avec le Bureau de l'enseignement médical permanent, des médecins pratiquants peuvent organiser des stages de formation clinique spéciaux, approfondis et axés sur la pratique. La nature et la durée de ces expériences d'apprentissage sont personnalisées

de façon à satisfaire aux besoins particuliers et aux objectifs d'apprentissage de la personne.

Autres activités pédagogiques

Les départements de la Faculté de médecine offrent un bon nombre de cours qui sont dispensés par d'autres facultés ou écoles. L'annuaire de la Faculté des études supérieures et postdoctorales indique les cours offerts par les départements de la Faculté au niveau du deuxième ou du troisième cycle.

Les programmes suivants requièrent une contribution de la Faculté de médecine, par l'intermédiaire de ses départements : le programme postdoctoral, le programme d'enseignement médical continu, les programmes d'ergothérapie et de physiothérapie, les écoles des sciences infirmières et des sciences de l'activité physique, la Faculté des sciences, le Département de psychologie de la Faculté des sciences sociales, la Faculté des arts, le programme de maîtrise en gestion de la santé, le Collège Saint-Laurent, le Collège Algonquin, le programme de formation des techniciens en radiologie de l'Hôpital d'Ottawa, Campus Civic les boursiers postdoctoraux du Conseil national de recherches du Canada. Le Bureau des affaires francophones de la Faculté offre une formation pédagogique aux enseignants francophones du programme.

Département de biochimie, microbiologie et immunologie

Le Département a la responsabilité du cours BAC2100 que l'École des sciences infirmières offre à sa clientèle étudiante.

Département de médecine cellulaire et moléculaire

(anciennement les départements d'anatomie et neurobiologie, pharmacologie, physiologie)
www.uottawa.ca/academic/med/cellmed
Tél. : (613) 562-5406

Département de pathologie et de médecine de laboratoire

Les membres du corps professoral, y compris les professeurs en affectation multiple, participent à la direction et à l'enseignement des programmes de formation technique du Collège Algonquin et du Toronto Institute of Medical Technology. Ils consacrent de nombreuses heures aux volets théoriques et cliniques ainsi qu'au processus d'agrément de ces programmes.

Histoire de la médecine

Les cours ci-dessous (donnés en anglais seulement), ainsi que d'autres séminaires sont offerts en collaboration avec le Département d'histoire de la Faculté des arts et par le professeur Toby Gelfand, titulaire de la chaire Jason A. Hannah, histoire de la médecine.

HIS3393 Medicine in Society I: Tradition and Change

(3 cr.). A survey of the history of medical thought, institutions and practices from earliest times until the end of the 18th century. Emphasizes the role of medicine within the framework of social and cultural history.



HIS3394 Medicine in Society II: The Origins of Modernity

(trois cr.). A survey of 19th and 20th century medicine. Emphasis is on the emergence of modern medical sciences, their social impact, and the development of the medical profession in North America.

Manuel de référence

Companion Encyclopedia of the History of Medicine, eds. W.F. Bynum and Roy Porter, 2 vol. (Routledge, 1993)

Programme de spécialisation en physiologie humaine et en physiologie des mammifères

Le programme offert par la Faculté de médecine est un programme de spécialisation de quatrième année qui prépare les étudiants à l'étude plus poussée de la physiologie humaine et de la physiologie des mammifères. Dans ce programme, l'accent est mis sur la recherche et le travail expérimental. Chaque étudiant doit faire un projet de recherche dans un laboratoire du Département de physiologie, suivre des cours et rédiger une thèse.

L'étudiant qui termine avec succès ce programme d'études obtient un baccalauréat (B.Sc.) avec spécialisation en physiologie humaine et en physiologie des mammifères. Ce programme permet aux étudiants d'envisager une carrière dans les domaines de la recherche, de la médecine et des champs rattachés à la santé ou à l'éducation.

www.uottawa.ca/academic/med/cellmed/honoursf.html

Programmes de deuxième et troisième cycles

Le Département de médecine cellulaire et moléculaire offre des programmes d'études qui conduisent à la maîtrise en sciences (M.Sc.) ou au doctorat en philosophie (Ph.D.). Ces programmes, qui comprennent des cours d'études de deuxième et troisième cycles, des séminaires et des travaux de recherche dirigés culminant avec la rédaction et la soutenance d'une thèse, assurent une formation menant à des diplômes de maîtrise et de doctorat en neurosciences, en physiologie, en pharmacologie et en croissance et développement.

www.uottawa.ca/academic/med/cellmed/gradprof.html

1. **Objectif** : former les étudiants aux méthodologies de recherche biomédicale contemporaine.
2. **Condition préalable** : un B.Sc. spécialisé dans la discipline appropriée avec une moyenne d'au moins B+ exigée pour la maîtrise et le doctorat. Les candidats qui ont déjà obtenu un diplôme de docteur en médecine sont aussi admissibles. Les règlements particuliers de chaque programme sont décrits dans l'annuaire de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.
3. **Sélection** : les candidats admis en présélection par les comités départementaux respectifs sont recommandés à la Faculté des études supérieures et postdoctorales qui procède à la sélection finale.
4. **Description des cours** : chaque programme départemental propose une diversité de cours. Les exigences de cours varient selon les programmes. Les étudiants peuvent obtenir les détails d'un programme particulier en s'adressant au département ou à la Faculté des études supérieures et postdoctorales. Outre les cours formels, l'étudiant doit réaliser un projet de recherche individuel, rédiger et soutenir une thèse sur son travail de recherche.
5. **Aide financière** : les personnes inscrites aux programmes d'études de deuxième et troisième cycles reçoivent une rémunération provenant soit d'une bourse personnelle attribuée par l'une des agences d'octroi nationales ou provinciales, soit de la subvention d'un chercheur. Ces bourses sont décernées sur une base concurrentielle et sont offertes aux personnes possédant les meilleures références scolaires. Les personnes qui ne se qualifient pas pour ces bourses reçoivent généralement une rémunération provenant de la subvention de leur directeur de recherche. Des bourses d'assistantat en enseignement sont également disponibles.

Lexique

Les définitions qui suivent ont pour but d'aider le lecteur à comprendre le sens habituel d'expressions communément employées dans les publications de l'Université. Il ne faut pas les considérer comme des définitions officielles pour fins d'interprétation des règlements de l'Université et des facultés.

ADMISSION

Autorisation à s'inscrire dans un programme d'études à l'Université.

ANNÉE D'ACCUEIL

Première année d'études en sciences ou en génie.

ANNÉE SCOLAIRE

Expression généralement utilisée pour désigner la période qui s'étend du début de la session d'automne (septembre) à la fin de la session d'hiver (avril).

ANNUAIRE

La description officielle des programmes d'études, des exigences de niveau et des cours ainsi que des règlements des facultés et de l'Université.

AUDITEUR

Personne autorisée à suivre un cours mais sans le droit de faire évaluer ses travaux, de se présenter aux examens ou d'obtenir des crédits pour le cours.

BACCALAURÉAT

Grade de premier cycle qu'on obtient au terme d'un programme d'études de trois ou de quatre ans.

BOURSE

Une bourse est une aide financière non remboursable qui est accordée en fonction de mérites particuliers, scolaires ou autres.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Les dates qui concernent les sessions de l'Université, c'est-à-dire la session d'automne, la session d'hiver ou la session d'été.

CATÉGORIE D'ÉTUDIANT

Classification des étudiants comprenant les étudiants réguliers, les étudiants spéciaux et les auditeurs.

CONFLIT

Il y a conflit lorsque les cases horaires de deux cours se chevauchent en tout ou en partie.

CONTINGEMENT

Limitation des inscriptions à un cours ou à un programme.

COURS

Un cours est une activité d'enseignement.

COURS AU CHOIX

Cours choisi parmi l'ensemble des cours de l'Université ou parmi une liste de cours spécifiques.

COURS CONCOMITANT

Le terme « concomitant » est utilisé pour désigner un cours qui, s'il n'a pas été suivi auparavant, doit être suivi en même temps qu'un autre cours, les notions enseignées dans les deux cours étant complémentaires.

COURS D'ACCUEIL

Cours obligatoire de première année en sciences ou en génie.

COURS DE BASE OBLIGATOIRE / COURS DU TRONC COMMUN

Cours obligatoire pour tous les étudiants inscrits à des programmes apparentés.

COURS ENCADRÉ

Cours universitaire jumelé à un cours de langue seconde.

COURS FACULTATIF

Un cours choisi parmi un groupe de cours particuliers ou parmi tous les cours offerts par l'Université.

COURS MAGISTRAL

Cours durant lequel la matière est présentée oralement à une classe et qui exige une participation minimale de la part des étudiants.

COURS OBLIGATOIRE

Un cours qu'il faut absolument suivre pour obtenir le diplôme de fin d'études. Il existe deux types de cours obligatoires : les cours d'un programme particulier et les cours de base qui sont communs à tous les étudiants de programmes connexes.

COURS PAR TÉLÉCONFÉRENCE

Cours donné sur support vidéo interactif et transmis par voie téléphonique à un local situé à l'extérieur du campus.

COURS PRÉUNIVERSITAIRE

Cours que doivent suivre les étudiants qui n'ont pas la formation de base requise pour suivre les cours de première année à l'Université.

CRÉDIT

Valeur numérique assignée à chaque cours qui représente entre 13 et 15 heures d'enseignement magistral ou l'équivalent. Les cours sont généralement de trois ou de six crédits.

CRÉDITS RETENUS

Crédits pour des cours réussis dans un programme d'études à l'Université qui sont reconnus dans le cadre des exigences d'un nouveau programme, auquel un étudiant a transféré, et comptés dans le calcul de la moyenne pondérée pour le nouveau programme d'études.

CRÉDITS TRANSFÉRÉS

Crédits pour des cours réussis dans une autre université qui sont reconnus et comptés dans le cadre des exigences d'un programme d'études à l'Université d'Ottawa (voir aussi Équivalences).

CYCLE D'ÉTUDES

Désignation du niveau des études :

Premier cycle – baccalauréat, certificat, grade professionnel

Deuxième cycle – diplôme, maîtrise

Troisième cycle – doctorat

DISCIPLINE

Une branche de la connaissance ou de l'enseignement ou un sujet général comme la psychologie, la philosophie ou la géologie.

ÉCOLE

Unité scolaire et administrative qui offre un programme de formation professionnelle (p. ex. École de traduction et d'interprétation, École des sciences infirmières).

ÉQUIVALENCES

Cours suivis à l'extérieur de l'Université d'Ottawa reconnus comme faisant partie d'un programme d'études à l'Université (voir aussi Crédits transférés).

ÉTUDES SUPÉRIEURES

Études universitaires menant à un diplôme, à une maîtrise ou au doctorat.

ÉTUDES/ÉTUDIANT DE PREMIER CYCLE

Un étudiant de premier cycle est inscrit à des études universitaires qui mènent à un baccalauréat ou à un certificat.

ÉTUDIANT ADULTE

Personne qui ne répond pas aux critères d'admission de base et qui fait sa demande d'admission à l'Université au moins deux ans après avoir terminé ses études secondaires.

ÉTUDIANT SPÉCIAL

Personne à qui l'Université permet de suivre des cours en vue d'en obtenir les crédits, mais qui ne postule pas un grade, certificat ou diplôme de l'Université d'Ottawa.

EXAMEN

Exercice officiel d'évaluation des connaissances ou des aptitudes portant sur le contenu d'un cours ou d'un programme d'études.

EXEMPTION / EXCEPTION

Permission de remplacer un cours exigé dans le cadre d'un programme d'études par un autre cours avec le même nombre de crédits.

FACULTÉ

Une des 10 principales sections administratives de l'Université d'Ottawa (Faculté des arts, Faculté des sciences de la santé, etc.).

GROUPE DE DISCUSSION (DGD)

Une période de classe durant laquelle les discussions de groupe dirigées permettent d'approfondir la matière présentée durant le cours magistral.

HORAIRE

Une base de données en ligne des cours offerts durant une session, telle que gérée par les facultés et école. L'Horaire donne la description, les sections, le lieu et l'heure des cours ainsi que le nom des professeurs.

INFOWEB

Le système en ligne d'information confidentiel de l'Université. Ses nombreuses fonctions permettent d'accomplir une panoplie de transactions liées aux études universitaires à partir d'un ordinateur. Les étudiants doivent avoir un numéro d'étudiant et un mot de passe InfoWeb pour avoir accès à InfoWeb.

INSCRIPTION

Un avis formel de la part des étudiants identifiant les cours qu'ils veulent suivre durant une session et qui requiert l'approbation du bureau du premier cycle concerné, sauf les transactions faites en ligne à partir de Navigateur d'inscription®.

LABORATOIRE (LAB)

Une période de classe durant laquelle les étudiants s'appliquent à des travaux pratiques en groupe, dans un laboratoire, afin de mettre en pratique la matière du cours.

LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Langue dans laquelle est donné l'enseignement dans un cours ou un programme.

LETTRE DE PERMISSION

Autorisation écrite permettant à un étudiant de suivre des cours dans un autre établissement et de transférer les crédits obtenus au programme suivi à l'Université d'Ottawa.

MOYENNE PONDÉRÉE (MP)

Rendement qualitatif global obtenu dans les études pendant une session ou une année, ou pour l'ensemble d'un programme. La moyenne pondérée représente la somme des produits des valeurs numériques et des crédits de chaque cours, divisée par la somme des crédits rattachés aux cours suivis.

MOYENNE PONDÉRÉE CUMULATIVE (MPC)

La moyenne pondérée cumulative (MPC) est une moyenne qui représente la performance de l'étudiant sur l'ensemble de ses cours. La MPC est calculée à la fin de chaque session et elle tient compte de tous les cours suivis à l'Université d'Ottawa.

MOYENNE PONDÉRÉE DE DIPLOMATION (MPD)

La moyenne pondérée de diplomation se calcule de la même façon que la MPC, mais ne porte que sur les cours de niveau 2000 et plus. (Les cours de niveau 1000 sont donc exclus.)

OPTION

Ensemble de cours choisis à l'intérieur d'une discipline et offerts dans certains programmes (p. ex. option en gestion pour ingénieurs).

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Procédé par lequel un conseiller, un autre professionnel compétent ou une personne d'expérience aide les étudiants à se renseigner sur les programmes d'études, à choisir celui qui leur convient et à planifier leur carrière.

PRÉALABLE

Le terme « préalable » est utilisé pour désigner un cours qui doit être suivi et réussi avant de s'inscrire à un autre cours. Ainsi, un préalable à un cours B est un cours A (dans lequel sont enseignées des notions essentielles à la compréhension du contenu du cours B) qu'il faut avoir suivi avant de s'inscrire à B.

PRIX

Terme générique employé dans le domaine de l'aide financière pour désigner les bourses et les prix associés à la réussite scolaire ou à d'autres réalisations dignes de mention.

PROBATION

Statut d'un étudiant dont le rendement cumulatif est insatisfaisant mais à qui l'Université permet de poursuivre son programme à la condition de ramener sa moyenne cumulative au minimum exigé à l'intérieur d'un délai établi.

PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE

Programme d'études de premier cycle, généralement de quatre ans, qui permet une spécialisation dans deux disciplines connexes (ex. : philosophie et sciences politique, psychologie et linguistique).

PROGRAMME COMBINÉ

Un baccalauréat avec programmes combinés permet de satisfaire aux exigences de deux disciplines différentes dans le cadre des exigences d'un baccalauréat avec concentration ou avec spécialisation. L'étudiant inscrit à un baccalauréat avec concentration ou avec spécialisation peut ajouter une concentration dans une autre discipline à ce premier programme.

PROGRAMME CONTINGENTÉ

Programme pour lequel l'Université fixe un nombre maximum d'inscriptions.

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF

Un programme d'études qui a les mêmes cours et les mêmes exigences qu'une spécialisation, mais dans lequel les sessions consacrées aux études alternent avec les sessions consacrées à un travail rémunéré.

PROGRAMME D'ÉTUDES

Un ensemble de cours ou de travaux qu'il faut avoir réussi pour obtenir un diplôme un certificat ou un grade de l'Université.

PROGRAMME DE CONCENTRATION

Programme d'études de premier cycle, normalement de trois ans, qui permet d'obtenir une formation de base dans une discipline.

PROGRAMME DE SPÉCIALISATION

Programme d'études de premier cycle, normalement de quatre ans, comportant un ensemble de cours obligatoires et facultatifs successivement plus avancés, qui permet d'acquérir une formation solide dans une discipline et prépare aux études de deuxième et de troisième cycles. Ce type de baccalauréat exige en général des moyennes plus élevées que celles des autres programmes.

PROGRAMME D'ÉCHANGE

Entente formelle permettant aux étudiants de remplir une partie des exigences d'un programme dans un autre établissement et vice versa.

PROGRAMME GÉNÉRAL

Programme de premier cycle d'une durée de trois ans, comportant un ensemble de cours de formation générale, axé soit sur les humanités, soit sur les sciences, mais sans une concentration dans une discipline particulière.

PROGRAMME MULTIDISCIPLINAIRE

Programme d'études dont les exigences de concentration ou de spécialisation comprennent des cours de deux ou de plusieurs disciplines (p. ex. études canadiennes, études des femmes).

PROGRAMME PROFESSIONNEL

Programme de premier cycle qui exige des études postsecondaires comme condition d'admission (p. ex. formation à l'enseignement, droit, médecine).

REGISTRAIRE, Service du

Le service responsable de l'admission et de l'inscription, de la conservation des dossiers et de la publication des descriptions de cours, des horaires et des annuaires.

RELEVÉ DE NOTES

Document délivré par le Service du registraire qui fait état des programmes d'études, des cours suivis, des résultats et des diplômes obtenus par les étudiants de l'Université.

SECTION

La case horaire d'un cours.

SESSION

Désignation des périodes à l'intérieur desquelles se déroulent les activités scolaires de l'Université.

SESSION

L'une des trois périodes durant lesquelles se déroulent les activités scolaires de l'Université. Les sessions d'automne et d'hiver sont d'environ 13 semaines. La session printemps-été se divise en sous-sessions de trois, quatre, cinq ou six semaines.

Session d'automne :	septembre à décembre
Session d'été :	mai à août
Session d'hiver :	janvier à avril

STAGE DE TRAVAIL

Expérience de travail normalement reliée aux études dans un programme d'enseignement coopératif.

TEMPS COMPLET

Désignation du statut d'inscription. Au premier cycle, un étudiant inscrit à douze crédits et plus durant une session a le statut d'étudiant à temps complet.

TEMPS PARTIEL

Désignation du statut d'inscription. Au premier cycle, un étudiant inscrit à moins de douze crédits durant une session a le statut d'étudiant à temps partiel.

TEST DE COMPÉTENCE

Instrument de mesure, épreuve qui permet d'établir les acquis d'une personne dans une discipline du savoir, avec ou sans égard aux apprentissages scolaires.